Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE 4

LA REDUCTION DES DECHETS 7

LA COLLECTE SÉLECTIVE 11

LES DÉCHÈTERIES 17

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 24

BILAN FINANCIER 27

SYNTHESE 2014 31

CONCLUSION 32

ANNEXES 33

Tableau des résultats de la collecte sélective - Année 2014 33

Tableau des résultats par matériau et par déchèterie – Année 2014 34

Bilan financier - Année 2014 35

INTRODUCTION

L'année 2014 du SICTOM de la Région de Morestel a été marquée par :

- **Les élections municipales**

L'élection des nouvelles municipalités en mars 2014 a modifié les élus représentants du syndicat dès le mois de juin. Cinq nouveaux vice-présidents sur six forment le bureau du SICTOM, dirigés par Alain Veyret, pour son second mandant en tant que Président.

- **La réforme territoriale**

Sous l'impulsion de l'Etat et de sa Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale, le territoire du SICTOM évolue. Il a accueilli, au 1er janvier 2014, six nouvelles communes, suite à la fusion des anciennes communautés de communes Chaîne des Tisserands et Virieu Vallée de la Bourbre. Le SICTOM compte désormais 49 communes et plus de 80 000 habitants.

- **La fin du programme local de prévention des déchets**

Pour répondre à l'objectif du Grenelle de l'Environnement, le SICTOM s'était inscrit dans un programme local de prévention des déchets, sous l'égide de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, au 1er janvier 2010. Cinq ans après, le défi est relevé. Les actions de compostage, broyage, éco-gobelets, STOP PUB, guide du réemploi, ... ont fait diminué de 33 kg la poubelle de chaque habitant.

- **Une étude financière approfondie**

Dans un contexte national de restrictions budgétaires, l'assemblée délibérante du SICTOM a choisi d'avoir recours à un cabinet d'expertise comptable, afin de guider les choix techniques et financiers du syndicat durant ce nouveau mandat. Ce cabinet a été chargé dans un premier temps de l'audit financier du syndicat puis dans une phase de prospective de présenter des propositions d'amélioration et de maîtrise des dépenses publiques.

- **Le diagnostic sur les performances de collecte du papier**

Dès leur prise de fonctions, les nouveaux élus en charge de la collecte sélective ont compris que la collecte du papier représentait une plus-value financière non négligeable. Ils ont sollicité dès l'automne 2014, l'éco-organisme Ecofolio, compétent pour le papier, pour l'élaboration d'un diagnostic, qui a permis de situer les résultats techniques et financiers de cette collecte et les marges de progression.

Fort de ces éléments, l'équipe du SICTOM vous présente son rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2014.

Le présent document est public. Il a pour objet d'informer élus et citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application N°2000-404 du 11 mai 2000. C'est aussi un outil technique important car il présente le diagnostic de la gestion des déchets pour l'année 2014 et sert de base à une analyse de l'existant. De cette analyse et des résultats chiffrés découleront des pistes d'amélioration du dispositif de gestion des déchets sur le territoire du SICTOM de la Région de Morestel.

Pour toutes précisions ou informations supplémentaires, l'équipe du SICTOM reste à votre disposition, dans les bureaux à côté de la déchèterie de Passins, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 04.74.80.10.14 ou par mail : contact@sictom-morestel.com.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

➔ **Un Territoire semi-rural comptant 49 communes et 81 941 habitants**

- ✓ 4 communautés de communes adhérentes
- ✓ 552 km² : 148 hab./km²
- ✓ 81 941 habitants *(INSEE)*
- ✓ Environ 32 000 foyers
- ✓ 60% de la population concentrées dans les plus grands bourgs
- ✓ 6% d'habitat vertical

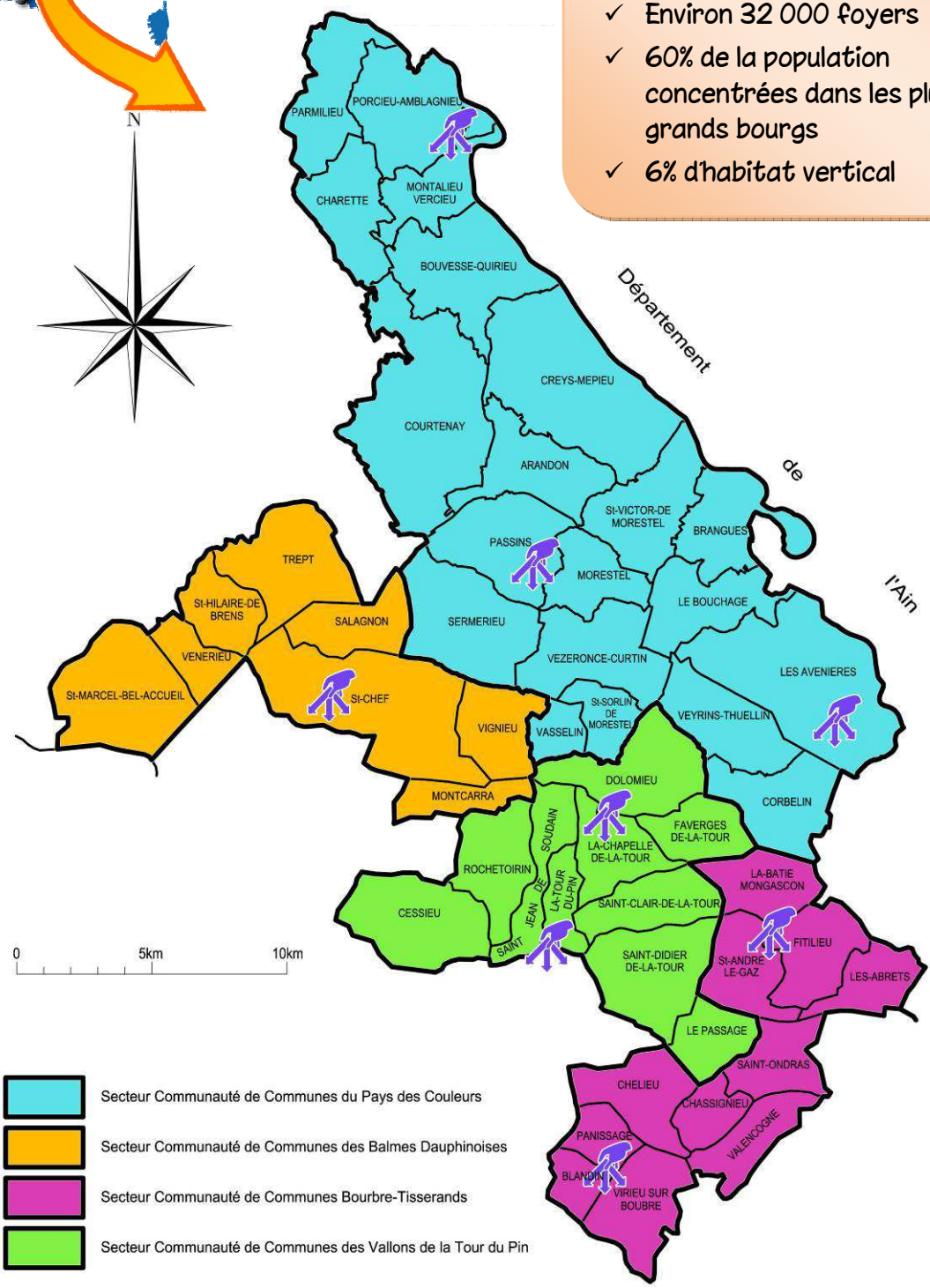

➔ 4 compétences principales

- ✓ La collecte des ordures ménagères
- ✓ La collecte sélective
- ✓ La gestion des déchèteries
- ✓ La réduction des déchets

Le SICTOM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers. Depuis sa création en 1975, il gère en régie la collecte des ordures ménagères et délègue leur traitement, depuis 1985, au SITOM Nord-Isère, qui gère l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Depuis 1995, un réseau de déchèteries est venu compléter le service public. En 2014, on compte huit déchèteries sous la direction du SICTOM.

La collecte sélective a été instaurée en juillet 1998. Des points d'apport volontaire recueillant sélectivement le verre, les papiers et les emballages ont été installés sur les communes. Sur le secteur des Vallons de La Tour, la collecte sélective est organisée en porte à porte en multimatériaux (emballages et papiers mélangés) et en apport volontaire pour le verre.

La collecte sélective et les déchèteries sont gérées en prestation privée.

Depuis 2010, le SICTOM mène aussi un programme local de prévention des déchets, initié par l'ADEME.

Le SICTOM est une établissement public qui a pour mission d'assurer au mieux (juridiquement, économiquement, écologiquement) un service de salubrité mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au tri des déchets et plus largement à la réduction des déchets à la source. 100% du territoire a accès à l'ensemble des services.

➔ Une équipe administrative et technique encadrée par un bureau d'élus

✓ Des élus

Le bureau du SICTOM est composé d'un président et de six vice-présidents. Les statuts du SICTOM prévoient la représentativité par délégués communautaires désignés dans chaque conseil municipal et communautaire.

Les élections de mars 2014 n'ont pas changé cette représentativité mais de nouveaux élus ont pris place au sein du bureau du syndicat et les commissions ont été remaniées.

Suite aux élections et à la réforme territoriale, qui a modifié le territoire du SICTOM avec l'arrivée de l'ex-communauté de communes Virieu - Vallée de La Bourbre, le comité syndical est dorénavant composé de 53 représentants titulaires et 53 suppléants. On compte aussi six commissions présidées chacune par un vice-président :

- Administration générale, finances, budget et financement incitatif : Patrick FERRARIS
- Déchèteries : Jacques BERNARD
- Collecte sélective : Frédéric GONZALEZ
- Déchets fermentescibles : Max GAUTHIER
- Communication : Philippe FILLOD
- Qualité : Paul SCANNAPIEGO

✓ Des agents

Depuis novembre 2010, le siège administratif et technique du syndicat est regroupé en un même lieu : chemin de la déchèterie à Passins. Le rassemblement des forces techniques et administratives du SICTOM optimise le service rendu, la réactivité, l'accueil du public et la cohésion des équipes.

En 2014, le SICTOM a employé 35 agents de collecte et 14,5 agents administratifs et techniques (30 titulaires et 19 contractuels en équivalent temps plein).

Franck Lewillon a rejoint l'équipe administrative du SICTOM au 1er janvier 2014, dans le cadre de la fusion entre les communautés de communes de la Chaîne des Tisserands et de Virieu-Vallée de la Bourbre. En tant qu'agent d'accueil de la déchèterie de Panissage, il a été transféré de plein droit, il a conservé son poste qui est complété pour le suivi administratif des déchèteries et diverses tâches techniques.

ORGANIGRAMME du SICTOM

Alain VEYRET
Président du SICTOM

Patrick FERRARIS
1er Vice-président

Jacques BERNARD
2è Vice-président

Frédéric GONZALEZ
3è Vice-président

Max GAUTHIER
4è Vice-président

Philippe FILLOD
5èVice-président

Paul SCANNAPIEGO
6èVice-président

Pôle Technique

Directrice
Isabelle GIRERD-MARTIN

Pôle Administratif

Chargée de projets techniques + gestion des déchèteries
Elise CORLET

Agent technique :
Eddy RIVIER
Gardien de déchèterie + suivi des déchèteries
Franck Lewillon

COLLECTE

Ordures ménagères
- **Collecte OM :** Philippe REYNAUD
- **Réorganisation des circuits de collecte :** Mohamed MOUMENE
- **Entretien des véhicules :** Jean-Louis DIMIER

Chauffeurs/Ripeurs

Collecte sélective
Philippe COLLET

Chauffeurs / Ripeurs

VENTES DE BACS

Agent technique
Cédric CONTASSSOT

Secrétaire (régisseuse)
Marianne BREIILLET

Accueil, Secrétariat Gal, comptabilité,
Isabelle CARRAS

Communication Animation
Emilie MARTIN

Service du personnel, gestion des carrières, paies
Audrey CAVARD

Entretien des locaux techniques et administratifs
Sandy FONTELAS
Christine SOUDAIN (remplaçante)

LA REDUCTION DES DECHETS

- ✓ Un programme en 5 ans (2010-2014) et une mission transversale pour le syndicat.
- ✓ 17 actions touchant chaque flux de déchets : ordures ménagères, déchets recyclables et matériaux déposés en déchèterie
- ✓ 2010-2014 : 33 kg de déchets* en moins dans la poubelle de chaque habitant.
- ✓ 240 camions évités et 2 265 tonnes détournées de l'incinération.
- ✓ Coût intégré dans les autres services.
  Coût net TTC : 0,16 € par habitant

** ordures ménagères et recyclables*

réduisons NOS déchets !

Le programme de prévention des déchets découlant du Grenelle de l'Environnement et initié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est mené depuis juillet 2009 sur le territoire du SICTOM.

Les actions découlant du programme ont été mises en œuvre grâce aux groupes de travail réunissant élus, agents du SICTOM et des communes, guides composteurs, personnel des établissements scolaires, professionnels, associations et citoyens et réunis dans une identité commune : le logo « réduisons nos déchets ! ».

L'année 2014 clôt le programme de prévention du SICTOM et s'achève sur de bons résultats. En effet, les actions menées ont permis de diminuer de 11% la production d'ordures ménagères, ce qui correspond à 33 kg d'ordures ménagères et de déchets recyclables en moins dans la poubelle de chaque habitant pour un coût modeste : 1,50 € HT par habitant soutenu à 73 % par l'ADEME, soit 0,16 € TTC par habitant, produits et soutiens déduits. En outre, la prévention induit des économies car 2 265 tonnes d'ordures ménagères ont été détournées du circuit d'incinération soit 543 600 € et le flux de 240 camions a été évité. La prévention des déchets est donc un levier impactant économiquement et écologiquement.

La réflexion menée sur la tarification incitative incite le citoyen à revoir son mode de gestion des poubelles afin de les alléger : les discours sur le tri et la réduction des déchets reçoivent plus d'échos de la part des usagers. L'enquête de fin de programme réalisé à l'été 2014 révèle d'ailleurs que 41% des participants connaissent le programme. Compte tenu des économies induites en charges d'incinération, de carburant et entretien des camions, ..., les élus perçoivent la prévention comme un véritable outil technique et financier en période de maîtrise budgétaire.

Parmi les actions représentatives, on peut noter :

➔ Le compostage

En 2014, 469 composteurs vendus en 2014 dont 53% lors des six ventes décentralisées. On compte une moyenne de 500 composteurs vendus à tarif préférentiel chaque année du programme.

Le taux de foyers résidant en habitat individuel (maison) et équipés par le SICTOM s'élève en 2014 à 15%. Ce chiffre indique le taux minimum de foyers composteurs, car les usagers ont pu s'équiper en jardinerie, créer leur propre composteur ou composter en tas. Toutefois, sur un échantillon de 867 foyers, on relève que 56% des foyers compostent leurs biodéchets (source : Enquête prévention du SICTOM été 2014).

Ce serait donc environ 4 005 tonnes de déchets détournés de l'usine d'incinération (ratio ADEME : 225 kg par foyer par an de biodéchets de cuisine et jardin).

Le SICTOM mène son action de promotion du compostage entouré par une équipe de bénévoles, formés au préalable, appelés guides-composteurs. En cinq ans, 78 personnes ont pu participer à ces formations et 15 d'entre elles sont devenues guide-composteur actif.

Groupe de guides-composteurs réuni le 25/09/2014 au jardin d'insertion de Brangues

Au mois de mai 2014, un nouveau site de compostage partagé a rejoint les cinq autres (pied d'immeuble ou quartier). On les retrouve à La Tour du Pin - Résidence des Pervenches et Quartier des Bains -, à la Résidence Corot de Morestel, aux jardins partagés de la Résidence de La Volatière à Montalieu-Vercieu, au jardin de Brangues, au cimetière de St Sorlin de Morestel. Quatre collèges compostent également leurs biodéchets de cantine et la cuisine centrale de La Tour du Pin lombricomposte ses restes de préparation.

Lombricomposteur de la cuisine centrale de La Tour du Pin

☞ Notre poubelle contient un tiers de déchets compostables contenant 80% d'eau. Les incinérer revient à brûler de l'eau !

➔ Le broyage

En 2014, deux broyeurs ont été mis à disposition des particuliers. 111 prêts ont été réalisés, soit 221 heures de fonctionnement et une estimation de 23,5 tonnes des branchages détournées des déchèteries.

Fort de ce bilan positif et du taux de satisfaction quasi-unanime des emprunteurs, la commission « déchets fermentescibles » nouvellement créée après les élections a pour projet d'acquérir un nouveau broyeur attelé mis à disposition gratuitement des usagers.

Suite à la démarche du SICTOM d'initier élus et agents municipaux à la bonne gestion des déchets verts, le syndicat a acquis en 2014 un broyeur à usage professionnel Bugnot BV N56 qu'il mutualise auprès des communes et même des collèges. Entre mars et décembre 2014, dix mises à disposition ont eu lieu auprès de sept communes et un collège pour un total de 56 heures, soit en moyenne 5h30 par prêt.

Cela a permis de détourner 504 m^3 de branchages (soit l'équivalent d'environ 20 bennes de déchèterie). Fin 2014, un tiers des communes et un collège sont signataires de la convention de prêt.

Broyage lors de la formation des agents communaux chargés des espaces verts - Juin 2014

➔ Les éco-gobelets

Le SICTOM et l'association Dolomieu Durable sont depuis deux ans points relais d'éco-gobelets pour le Conseil départemental de l'Isère. Un stock de 5 000 gobelets est disponible pour les organisateurs de fêtes (associations ou collectivités). Les prêts de plus de 1 000 gobelets sont gérés directement par le Département.

Durant l'année, 54 prêts ont été réalisés auprès de 45 structures associatives ou communales, soit 12 650 gobelets prêtés.

➔ La collecte des textiles

Après l'organisation de collectes exceptionnelles de vêtements dans les déchèteries en collaboration avec l'entreprise d'insertion EVIRA de St André le Gaz, en 2011 et 2012, le SICTOM a signé en 2013 une convention avec le Relais. Elle est aussi entreprise d'insertion et présente historiquement sur le territoire par quelques points de collecte, le SICTOM a choisi de densifier ses points par l'équipement en bornes de tri des textiles dans l'ensemble des déchèteries du syndicat. Le gros plan de l'édition 2015 du guide du réemploi traite d'ailleurs des textiles en expliquant les différentes étapes du don et le principe de l'Upcycling*.

118 tonnes de vêtements ont pu être collectées en 2014 sur le territoire du SICTOM. Cela représente une augmentation de 81% par rapport à l'année précédente, grâce à l'installation des conteneurs dans les déchèteries, mais seulement 1,44 kg par habitant, loin du ratio des 11 kg par habitant par an potentiellement récupérables (source ADEME). Il faut néanmoins compter sur les autres associations, entreprises de récupération des vêtements implantées sur le secteur et collectes organisées par les communes pour estimer à environ 3 kg par habitants de vêtements, chaussures et accessoires récupérés.

**Définition de l'Upcycling : L'upcycling consiste à utiliser des objets et des matériaux destinés à être jetés pour les réintroduire dans la chaîne de consommation, après leur avoir redonné une valeur, une utilisation différente, une destination originale par rapport à celle qui était originellement la leur.*

Conteneurs de collecte des textiles installés sur la déchèterie de La Chapelle de La Tour

➔ La sensibilisation

La prévention des déchets était à l'honneur dans l'Echo du SICTOM de l'été 2014, dans l'édito du Président, le dossier bilan des actions du programme, une page témoignage d'acteurs ayant participé aux actions compostage, bonnes pratiques administratives et broyage, une page sur le compostage et le paillage et une page spéciale pour participer à l'enquête « la réduction des déchets en questions ».

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a donné lieu à l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux produits dangereux, à une soirée de formation sur le compostage et à une exposition des créations des l'Atelier Récup' à la maison du Pays des Couleurs de Morestel.

En 2014, il a été créé une plaquette d'information sur les couches lavables relayée dans les structures collectives de la petite enfance.

L'animation de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles s'est déroulée à l'école de Cessieu donnant lieu à la création d'une « charte Antigaspi » rédigée par les 25 élèves CE2/CM1.

Pour la deuxième année, le SICTOM, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental, a organisé les portes ouvertes des artisans Répar'Acteurs.

Enfin, le site internet a été complété d'une animation interactive de lutte et prévention des produits domestiques dangereux.

Animation « Lutte contre le gaspillage alimentaire » à l'école de Cessieu

LA COLLECTE SÉLECTIVE

- ✓ 231 points d'apport volontaire collectés en prestation privée
- ✓ Collecte en porte à porte et en régie des emballages et papiers en mélange sur les Vallons de La Tour
- ✓ Un centre de tri des emballages - Valespace à Chambéry - et plusieurs industriels recycleurs
- ✓ 5 863 tonnes collectées en 2014, soit 72 kg/habitant (quantité identique en kg par habitant qu'en 2013)
- ✓ 5 462 tonnes valorisées en 2014, soit 67 kg/habitant (-2 kg par habitant par rapport à 2013)
- ✓ 2,72 € TTC par habitant et 38 € TTC par tonne

➔ Une collecte en apport volontaire ou en porte à porte

Les déchets recyclables, définition :

Les déchets recyclables regroupent les déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive pourra être recyclée par processus industriel et participer à la création de nouveaux objets. On les désigne en trois grandes catégories : le verre, les papiers et les emballages.

Deux types de collecte

Appelé collecte sélective ou tri, ce service est accompli en prestation privée pour sa part en apport volontaire et en régie pour la partie en porte à porte.

L'APPORT VOLONTAIRE : un système adapté au territoire rural

✓ Des points d'apport volontaire

231 points d'apport volontaire ont été installés sur le territoire, soit de un à seize points par commune, selon la population, la superficie, la participation des habitants au tri. Plus de la moitié de ces points offrent la possibilité de trier les trois flux (emballages, papiers, verre). Toutes les déchèteries possèdent des conteneurs de tri dans leur enceinte ou à l'entrée.

☞ En 2014, 4 nouveaux points ont été installés : 2 pour le verre à La Chapelle de La Tour, 1 pour le verre à Cessieu et 1 en triflux à Valencogne. D'autres ont été densifiés.

✓ Des colonnes de tri

Le SICTOM a équipé les communes de colonnes de tri. Au total :

- 183 conteneurs emballages de 4m^3, soit un conteneur pour 310 habitants[1].
(référence Eco-Emballages : un pour 518 habitants).

- 159 conteneurs papiers de 4m^3, soit un conteneur pour 515 habitants.
(référence Eco-Emballages : un pour 475 habitants).

On distingue le ratio d'un conteneur pour 840 habitants sur les Vallons de La Tour et celui du reste du territoire : un pour 440 habitants. Toutefois, les Vallons de La Tour bénéficient à la fois des points d'apport volontaire de papiers, de leur collecte en porte à porte en mélange aux emballages et de bennes pour les papiers en déchèterie.

[1] La collecte des emballages en point d'apport volontaire ne concerne que le territoire hors Vallons de la Tour.

- 280 conteneurs verre de 4m³ insonorisés soit un conteneur pour 293 habitants. *(référence Eco-Emballages : un pour 320 habitants*).

✓ Une entreprise de collecte

Depuis le 1er janvier 2011, la société Guérin S.A.S basée à Veauche (42) s'est vue attribuer le marché de collecte des trois flux (emballages, papiers et verre) et ce, pour une durée de quatre ans.

Les emballages et les papiers sont collectés à l'aide d'un camion grue et d'une benne tasseuse Evolupac de 32 tonnes. Le verre est collecté par camion grue de 26 tonnes et une remorque de 19 tonnes.

Fréquence de collecte	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*
Emballages										
Papiers										
Verre										

LE PORTE A PORTE : un fonctionnement plus pratique pour l'habitant

La collecte en porte à porte est réalisée uniquement sur les dix communes des Vallons de la Tour.

✓ Mode et fréquence de collecte

Cette collecte est réalisée en régie depuis le 1er janvier 2011. Elle est effectuée en camion 19 tonnes, par une équipe composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sauf pour le centre ville de La Tour du Pin où le ramassage est hebdomadaire. La collecte s'étend du lundi au vendredi. Chaque année, les foyers concernés reçoivent un calendrier annuel des jours de collecte.

✓ Les moyens matériels

En 2014, les foyers de neuf communes des Vallons de La Tour sur dix sont équipés de bacs jaunes normalisés en remplacement des sacs jaunes. Cet équipement financé par la CC des Vallons de la Tour permet d'adapter la collecte des recyclables aux évolutions du matériel de collecte.

☞ Pour vous entraîner à ne plus faire d'erreur, jouez au jeu du tri sur le site internet du SICTOM ou télécharger la fiche mémo !

Sictom
FICHE MÉMO
des consignes de tri
Pots, bocaux et bouteilles en verre sans couvercle
Bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes de conserve, cannettes et barquettes aluminium
Papiers, journaux, magazines et prospectus

Sictom
FICHE MÉMO
des consignes de tri
Pots, bocaux et bouteilles en verre sans couvercle
Bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes de conserve, cannettes et barquettes aluminium
ers, journaux, magazines et prospectus

➔ Résultats : un tri qui stagne

Les résultats de la collecte

En 2014, 5 863 tonnes de déchets recyclables ont été collectées. Chaque habitant a donc trié 72 kg de recyclables. C'est équivalent à 2013.

Contrairement à 2013, ce sont les quantités de verre qui ont augmenté au détriment de celles des emballages.

La campagne de sensibilisation au tri du verre réalisée par le SITOM Nord-Isère et largement relayée par des affiches et des spots diffusés dans les cinémas Nord-Isère a pu impacter ce résultat. La volonté des consommateurs d'acheter des produits moins emballés a pu aussi freiner les quantités triées des emballages.

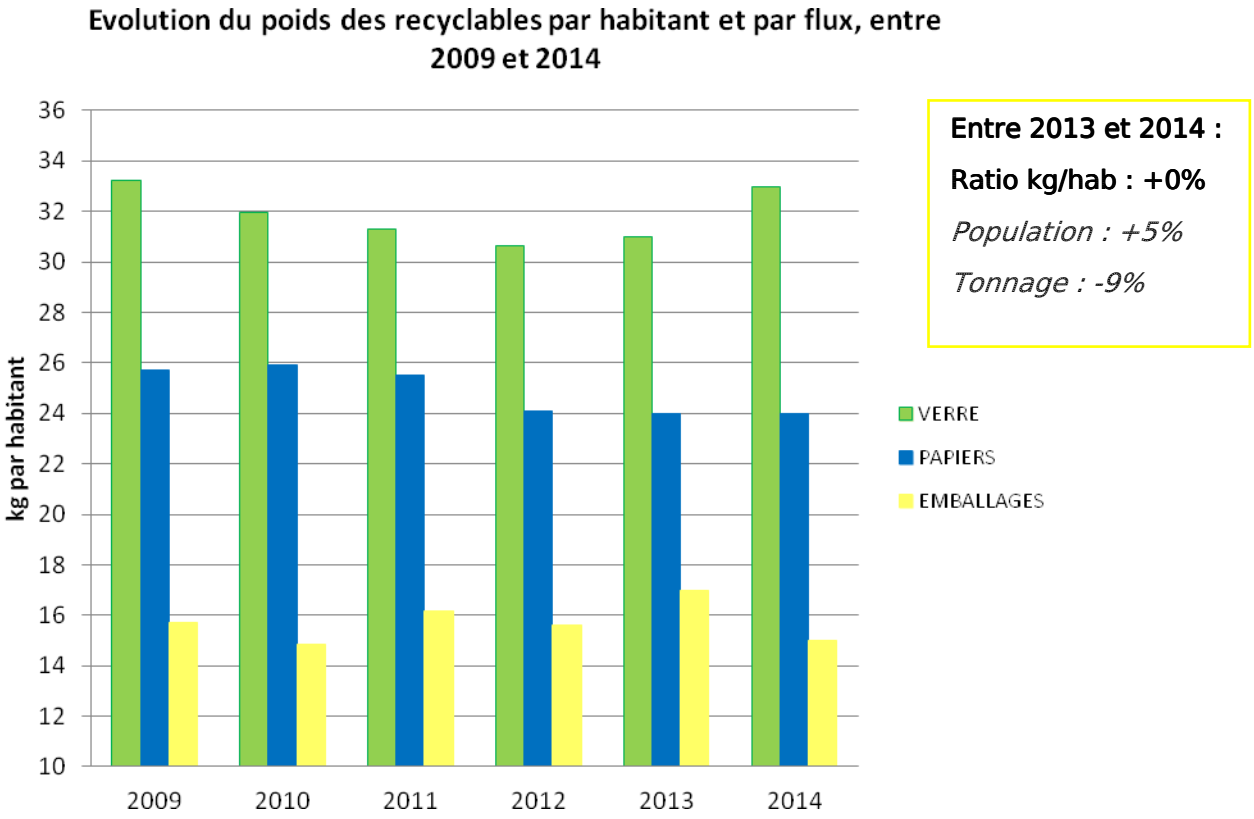

☞ En 2004, un habitant triait 7 kg d'emballages, 18 kg de papiers, 32 kg de verre. En 2014, ce même habitant trie 15 kg d'emballages, 24 kg de papiers et 33 kg de verre, soit 15 kg de plus de déchets recyclables.

Globalement, le système de collecte des recyclables en porte à porte permet de collecter plus que le système en apport volontaire : en 2014 : 85 kg par habitant contre 66 kg. L'écart est d'autant plus remarquable en ce qui concerne les emballages : + 18 kg d'emballages par habitant en 2014 en faveur du système porte à porte. Néanmoins, le verre est moins bien trié sur les Vallons de La Tour : 30 kg par habitant contre 34 kg. La collecte en porte à porte des emballages et des papiers sur ce secteur amène certainement les citoyens à moins se déplacer dans les points d'apport volontaire pour trier le verre.

Entre 2013 et 2014, le système tout apport volontaire subit une légère hausse du poids collecté par habitant sur le verre mais une baisse sur les papiers et les emballages. Le système en porte à porte enregistre, quant à lui, une hausse des quantités de papiers et plus particulièrement du verre - +3 kg par habitant - mais une baisse sur les emballages de l'ordre de 4 kg par habitant.

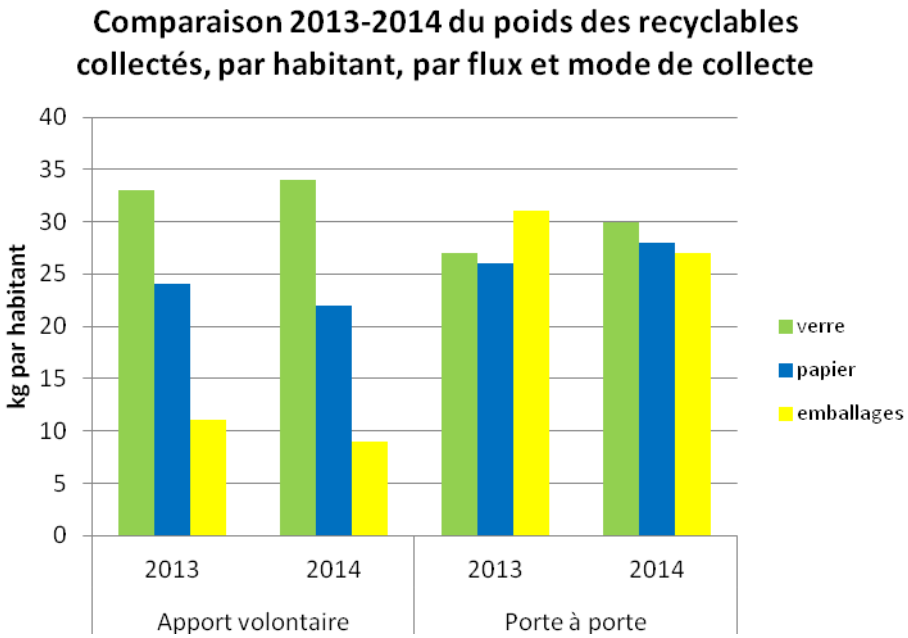

Les résultats de la valorisation

Les déchets collectés sont ensuite recyclés, c'est ce qui est appelée la « valorisation matière ». La différence de tonnage entre les deux représente les erreurs de tri, communément appelés « les refus de tri », qui eux sont incinérés. Le challenge est donc d'inciter un maximum d'habitants à trier, mais surtout à bien trier pour maintenir un équilibre financier.

En 2014, 5 462 tonnes de déchets recyclables ont été valorisées. Chaque habitant a donc permis la valorisation de 67 kg de déchets recyclables. C'est moins 2 kg par rapport à 2013.
La répartition des emballages valorisés suivant le type de collecte peut variée. On repère principalement que plus de cartons sont collectés et valorisés en porte à porte sans doute du fait que les professionnels et administrations peuvent déposer dans les bacs jaunes leurs gros cartons bruns plutôt que les emmener en déchèterie.

La différence entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé se pose uniquement sur les papiers et les emballages. La valorisation des papiers pâtit du système de collecte en porte à porte et en mélange et ce compte tenu des pertes lors du transport, du tri et des souillures avec les emballages.

L'étude financière du service de collecte sélective montre que malgré le tonnage important collecté en porte à porte, les ventes de matériaux et les soutiens associés à ce système de collecte ne permettent pas d'obtenir d'aussi bons résultats financiers que l'apport volontaire. En effet, le service de collecte en porte à porte reste plus coûteux que celui en apport volontaire (plus de personnel, temps de collecte moins optimisé), mais surtout, il impose un tri qui n'est pas nécessaire pour le papier en apport volontaire.

Il ressort de cette analyse qu'il semble intéressant de travailler sur les améliorations de performance de collecte des papiers dans un but économique, mais les trois flux restent inévitablement à exploiter, d'autant plus que le verre en mélange avec les ordures ménagères reste dangereux et source de production de mâchefers. La commission collecte sélective a répondu d'ailleurs à un appel à projet d'Eco-folio, éco-organisme dédié aux papiers, afin de densifier les points de collecte des papiers et de capter le gisement produit par les écoles et les administrations.

➔ Un traitement permis par différentes entreprises et filières de recyclage

✓ Le verre

Le verre est conduit directement après la collecte chez le verrier – OI Manufacturing sur le site de Lavilledieu (07) - pour être recyclé, après avoir subi un contrôle qualité. Une fois fondu, il permettra la fabrication de nouvelles bouteilles en verre et sera recyclable à l'infini.

✓ Les papiers

Les papiers sont conduits sur un lieu de transfert, chez Gouvernayre à Trept, avant d'être réacheminés par le papetier : Norske Skog à Golbey dans les Vosges. Nettoyés des encres et réduits en pâte à papier, ils permettront de réaliser à nouveau du papier, mais aussi des rouleaux essuie-tout, du papier toilette, ...

✓ Les emballages

Les emballages sont acheminés jusqu'au centre de tri VALESPACE, situé dans la zone de Bissy à Chambéry (73). Le centre est opérationnel depuis janvier 1995 et des travaux de modernisation ont été réalisés au mois d'octobre 2012 (nouvelle cabine de tri, nouveau trommel* permettant une séparation granulométrique en trois flux, aménagement pour la sécurité et l'amélioration de la manutention)

Un tri mécanique, effectué par un trommel et des machines équipées de lecteurs optiques et d'aimants, et un tri manuel à la chaîne, réalisé par les agents du centre de tri, permettent de récupérer sélectivement les différents matériaux : plastiques (PET/PEhD), cartons (cartonnettes/briques) et métaux (Alu/Acier). Tout comme le verre et le papier, ces matériaux seront ensuite valorisés sous forme de matière première secondaire dans des industries spécialisées en recyclage et entreront dans la composition de nouveaux produits.

** trommel : terme germanique définissant une machine de tri et de séparation de différents matériaux*

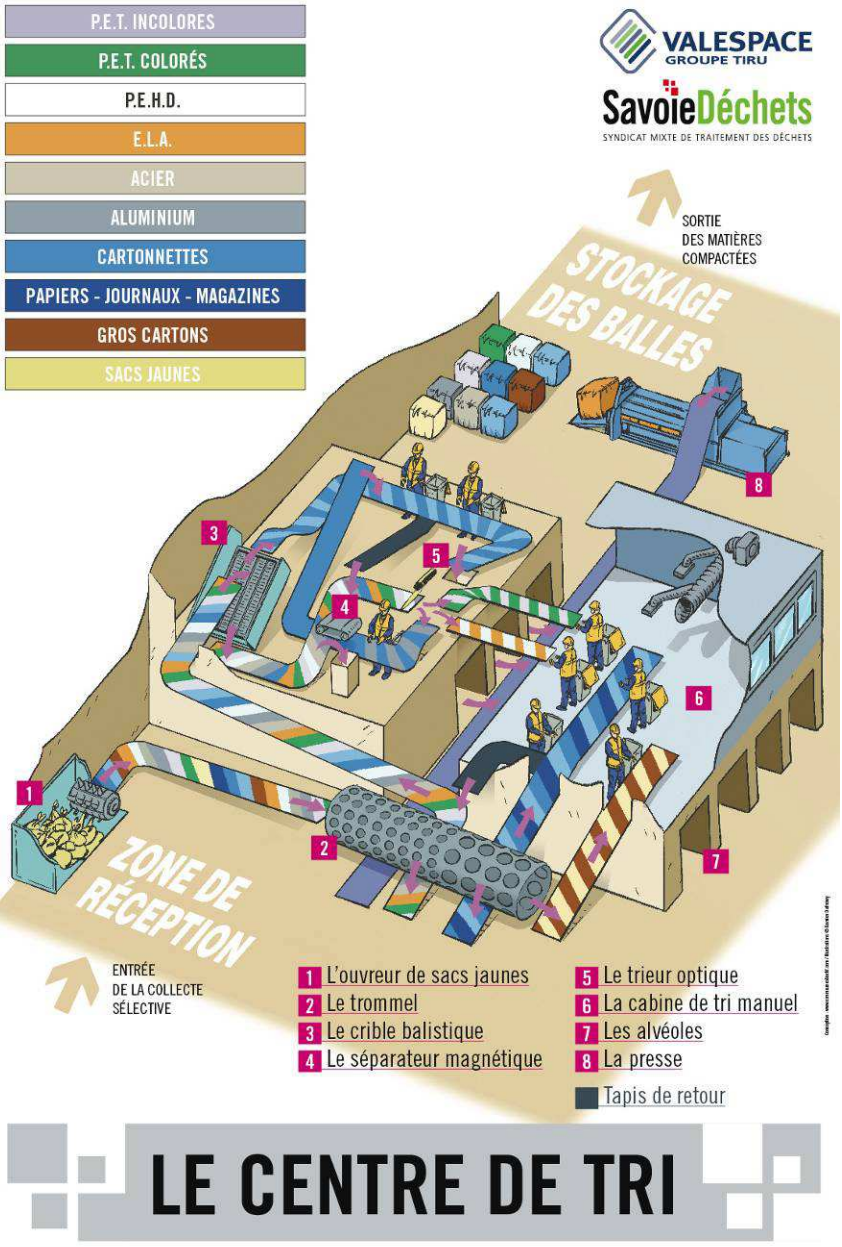

➔ Un bilan environnemental positif

L'outil e-tonnes d'Eco-Emballages permet de mesurer les économies de matières premières, eau et énergie permises par le recyclage. Calculez-vous aussi l'impact sur : http://e-tonnes.ecoemballages.fr/. En 2014, le tonnage valorisé sur le territoire du SICTOM a permis d'économiser :

3 683 tonnes de bois

+ 314 tonnes de minerai de fer
+ 103 tonnes de charbon
+ 241 tonnes de pétrole brut
+ 97 tonnes de gaz naturel
+ 29 tonnes de bauxite
+ 1 769 tonnes de sable
+ 269 tonnes de calcaire
+ 127 774 m3 d'eau
+ 35 363 MWh d'énergie

... et de fabriquer de nouveaux objets :

514 750 pulls en polaire, fabriqués à base de fibres de plastique issues des bouteilles d'eau et de soda

+ 8 895 bacs poubelle 120 litres conçus à base de billes de plastique issus des flaconnages
+ 201 486 boules de pétanque réalisées à base de barres d'acier recyclé
+ 3 516 vélos avec l'aluminium recyclé
+ 10,4 millions boîtes à chaussures
+ 400 200 rouleaux de papier-toilette
+ 5,8 millions de bouteilles 75 cl fabriquées grâce aux bouteilles de verre fondues puis remodelées

En 2014, le tri et la valorisation des emballages, des papiers et du verre a permis de :

- couvrir la consommation annuelle en énergie de 3 433 habitants (équivalent à la population de la commune de St Clair de La Tour),
- fournir l'équivalent de la consommation en eau de 2 323 habitants (équivalent à la population de Corbelin et de Blandin),
- épargner 60 588 arbres servant à la production des papiers et des cartons !
- réduire de 2 561 tonnes équivalent CO2 les rejets dans l'atmosphère, contribuant ainsi à diminuer l'effet de serre !

➔ Communiquer pour mieux recycler

Afin de sensibiliser les publics à une bonne gestion des déchets et d'améliorer les performances de la collecte sélective, le SICTOM est allé à la rencontre des citoyens petits et grands :

- 11 interventions ont été données dans 5 établissements scolaires différents, sur les thèmes du tri, du recyclage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire

- 10 visites dont 4 au centre de tri et 6 dans les déchèteries ont été réalisées auprès d'un public scolaire

- 4 interventions en milieu extra-scolaire : centre social, pause méridienne et conseil municipal des enfants

- les agents du SICTOM ont aussi tenu un stand de conseils et d'informations lors des 6 ventes décentralisées de composteurs et des 5 ventes de bacs roulants.

De plus, le SICTOM a soutenu la journée de l'environnement dans les communes en fournissant des affiches, des gilets haute visibilité et des gants.

Depuis 2006, le syndicat procure aussi aux campings des sacs « Vacances Propres » et des fiches « mémo du tri » traduites en plusieurs langues pour permettre aussi aux vacanciers de bien trier leurs déchets.

Enfin, le site internet du SICTOM est régulièrement mis à jour afin que les usagers y trouvent le plus grand nombre d'informations et d'actualités.

LES DÉCHÈTERIES

- ✓ 8 déchèteries gérées en prestation privée
- ✓ 84 603 habitants *(population du SICTOM sauf Les Abrets et St Marcel Bel Accueil + 6 communes extérieures)*
- ✓ 25 093 tonnes collectées en 2014, soit 306 kg/habitant *(230 kg/hab. hors gravats).* C'est -6 kg par habitant par rapport à 2013
- ✓ 24 234 tonnes valorisées en 2014, soit 296 kg/habitant
- ✓ 28,20 € TTC par habitant et 123 € TTC la tonne

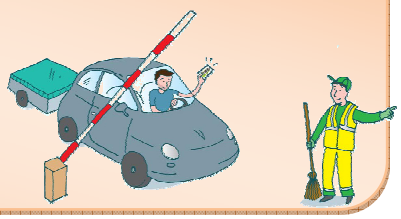

➔ Un fonctionnement harmonisé sur les huit déchèteries

Des déchèteries gérées en prestation privée

Le SICTOM est maître d'ouvrage de huit sites. La déchèterie de Panissage a été reprise par le syndicat suite à la fusion des ex-communautés de communes Chaîne des Tisserands et Virieu-Vallée de La Bourbre. Le marché de la gestion des sites a été renouvelé au 1er janvier 2012 pour une durée de trois ans plus deux fois un an, ce qui le porte à fin 2016. Les prestataires retenus sont :

- ✓ Pour le gardiennage et l'évacuation et le traitement des bennes :

C'est le groupement des sociétés SERNED basée à Vénissieux et GOUVERNAYRE située à Trept qui effectue ces tâches pour l'ensemble des déchèteries. Panissage est le seul site où le gardiennage est effectué en régie par un agent du SICTOM.

Depuis 2013, dans un souci d'améliorer l'accueil (orientation, temps d'attente, gestion des conflits) les gardiens des déchèteries les plus fréquentées (Passins, La Chapelle de La Tour, Les Avenières et St Jean de Soudain) ont été doublés sur la période du 1er mars au 31 octobre sur l'ensemble de la période d'ouverture hebdomadaire.

- ✓ Pour la collecte et l'évacuation des déchets toxiques vers les différentes unités de traitement :

Au 1er juillet 2014, le syndicat a conventionné avec le nouvel éco-organisme en charge des déchets dangereux des ménages : Eco DDS. Le flux « déchets dangereux » est donc partagé entre deux prestataires : TRIADIS mandaté par Eco DDS et la société VALESPACE de Chambéry.

- ✓ Pour la collecte et le traitement de déchets spécifiques :

Ce sont les éco-organismes et les sociétés RECYLUM pour les ampoules et les néons, COREPILE pour les piles, la SSRHU pour les huiles minérales, ERP (via SITA) pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), la COLLECTE MEDICALE pour les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux), COLLECTORS pour les cartouches d'encres et les capsules Nespresso, Le Relais pour les textiles, Ain Environnement pour le traitement des végétaux.

Le SICTOM a aussi contractualisé par l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la valorisation à part entière des meubles. La première benne Eco-Mobilier sera installée sur la déchèterie de St Jean de Soudain au début de l'année 2015. Progressivement, tous les sites seront équipés.

La commission déchèterie vise aussi à accueillir de nouveau à partir de 2015 les pneus sur les sites où la mise en place d'une benne est possible.

Tout comme le SICTOM qui accueille cinq communes extérieures à son territoire pour leur permettre l'accès à ses déchèteries (Izieu, Brégnier-Cordon, Granieu, St Savin et Soleymieu), les communes des Abrets et de St Marcel Bel Accueil utilisent des déchèteries en convention avec d'autres syndicats. Pour la commune des Abrets, il s'agit de la déchèterie des Abrets, créée en octobre 1994 et agrandie et rénovée en 2013, située au lieu-dit La Bruyère et gérée par le SICTOM du Guiers. St Marcel Bel Accueil a accès à la déchèterie de L'Isle d'Abeau gérée par le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné. De ce fait, la population fréquentant les déchèteries du SICTOM est de 84 603 habitants.

Un règlement intérieur en voie d'évolution

Les déchèteries du SICTOM, conçues pour l'accueil des particuliers, sont de plus en plus fréquentées par les professionnels de toute activité qui font augmenter de façon sensible les tonnages.

La charte d'application des déchèteries du Nord-Isère signée en 2005 prévoyait l'harmonisation de l'accueil des professionnels, la prise en charge des déchets toxiques et le coût de facturation des matériaux dans les déchèteries du Nord-Isère. Pour autant, en attendant sa mise à jour, les collectivités nord-iséroises gestionnaires des déchèteries se trouvent face à des situations de saturation et ont déjà modifié les tarifs des dépôts des professionnels. C'est le cas du SICTOM pour l'année 2014.

Aussi, les membres nouvellement élus de la commission déchèterie du syndicat prévoit une évolution radicale du règlement intérieur en 2015, dans un souci de recentrer le service « déchèterie » pour le particulier, que ce dernier ne paie plus pour le professionnel gros producteur de déchet, mais aussi de diminuer les conflits entre usagers et gardien et d'adopter une démarche de paiement au passage qui a fait ses preuves dans les déchèteries de la région lyonnaise.

L'ensemble des consignes est indiqué dans le règlement intérieur affiché dans chaque déchèterie. Un guide « Déchèterie : mode d'emploi », téléchargeable et disponible au secrétariat du SICTOM, recense les bonnes pratiques pour préparer son passage en déchèterie.

Des projets axés sur la sécurité des personnes et des biens

2014 a permis d'achever le programme de normalisation des déchèteries, principalement la mise en place de systèmes antichute en haut de quai homologués par l'INRS et la CARSAT et la construction d'abris pour les déchets toxiques. La déchèterie de Panissage devrait également être pourvue de ces équipements durant l'année 2015.

L'adhésion à l'éco-organisme Eco DDS a donné lieu à une formation destinée à l'ensemble des gardiens sur le tri et le stockage des déchets toxiques.

La commission déchèterie prévoit aussi d'investir dans des conteneurs maritimes pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Malgré tout, avec une moyenne de 35 000 visiteurs par site et par an et des plages d'ouverture comprises entre 20 heures et 38 heures selon les sites, les déchèteries sont très fréquentées, vieillissent vite et sont sans cesse vandalisées. Aussi, un programme annuel d'entretien des installations en place, de réparation et de réhabilitation des clôtures, de la signalétique et des locaux, des installations de contrôle des accès et de surveillance des sites est à prévoir afin de permettre l'accueil des usagers dans de bonnes conditions, suivant l'évolution des normes en vigueur.

Déchèterie de Panissage

>> Une carte est nécessaire pour y accéder. Le Sictom vous la délivre gratuitement dans ses bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17. Par téléphone au 04 74 80 10 14 ou par mail contact@sictom-morestel.com

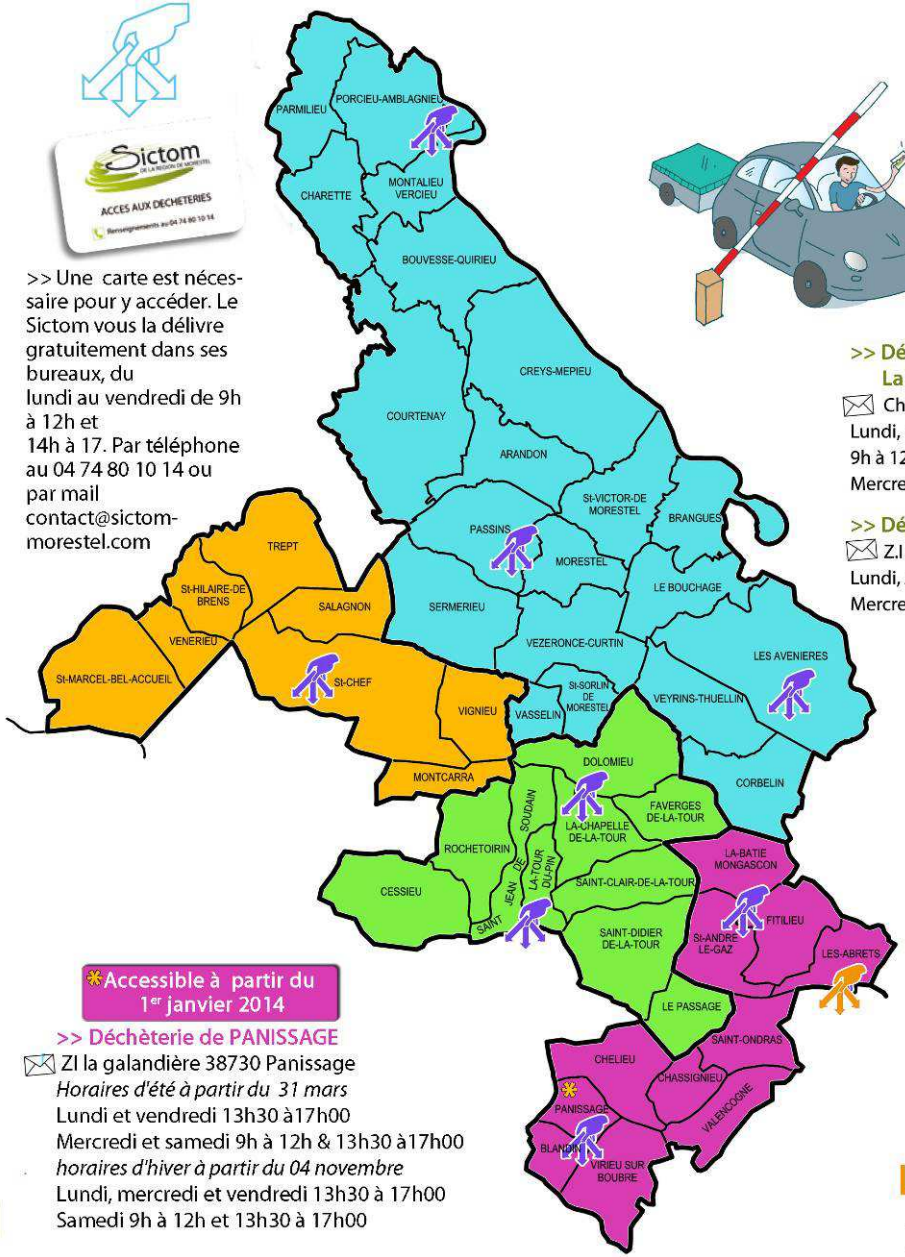

HORAIRES d'ouverture

>> Déchèterie de La Chapelle de la Tour
Chemin Leva
Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi :
9h à 12h15 et 13h45 à 18h
Mercredi : 9h à 12h15 - Fermé le jeudi.

>> Déchèterie de St Jean de Soudain
Z.I du Chapelier
Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h à 12h15 et 13h45 à 18h
Mercredi : 13h45 à 18h - Fermé le mardi.

>> Déchèterie de PASSINS
Lieu-dit Crevières
Du lundi au jeudi : 7h30-12h
Vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h30
Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30

>> Déchèterie de ST CHEF
Route de Chamont
Lundi, Mercredi, Vendredi :
13h30 à 17h30
Mardi, Jeudi : 8h à 12h
Samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

>> Déchèterie de PORCIEU
ZA de la Crèche
Lundi et Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h30-17h30

>> Déchèterie des AVENIERES
ZA du Bert
Lundi, Mercredi et Vendredi :
8h-12h et 14h-17h30
Mardi et Jeudi : 8h-12h
Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30

>> Déchèterie de FITILIEU
Lieu-dit Tapon
Lundi, Mercredi, Vendredi
13h30 à 17h30
Mardi, Jeudi : 8h à 12h
Samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

>> Déchèterie Les Abrets
Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre
Lundi 14h à 18h30
Mardi au samedi : 9h30 à12h et 14h00 à18h30
Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars
Lundi 14h à17h
Mardi au samedi : 9h30 à12h et 14h00 à17h00

*Accessible à partir du 1er janvier 2014

>> Déchèterie de PANISSAGE
ZI la galandière 38730 Panissage
Horaires d'été à partir du 31 mars
Lundi et vendredi 13h30 à17h00
Mercredi et samedi 9h à 12h & 13h30 à17h00
horaires d'hiver à partir du 04 novembre
Lundi, mercredi et vendredi 13h30 à 17h00
Samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h00

LE SICTOM VOUS ACCUEILLE DANS LES 8 DECHETERIES DE SON TERRITOIRE

Retrouvez toutes les infos sur www.sictom-morestel.com

➔ Résultats : un ratio à la baisse en 2014

☞ *25 093 tonnes ont été collectées cette année, soit 306 kg par habitant* par an (dont 91 kg de végétaux, 76 kg de gravats, 47 kg d'encombrants et 41 kg de bois).*

** Population INSEE du SICTOM sans compter les communes extérieures accédant en déchèterie.*

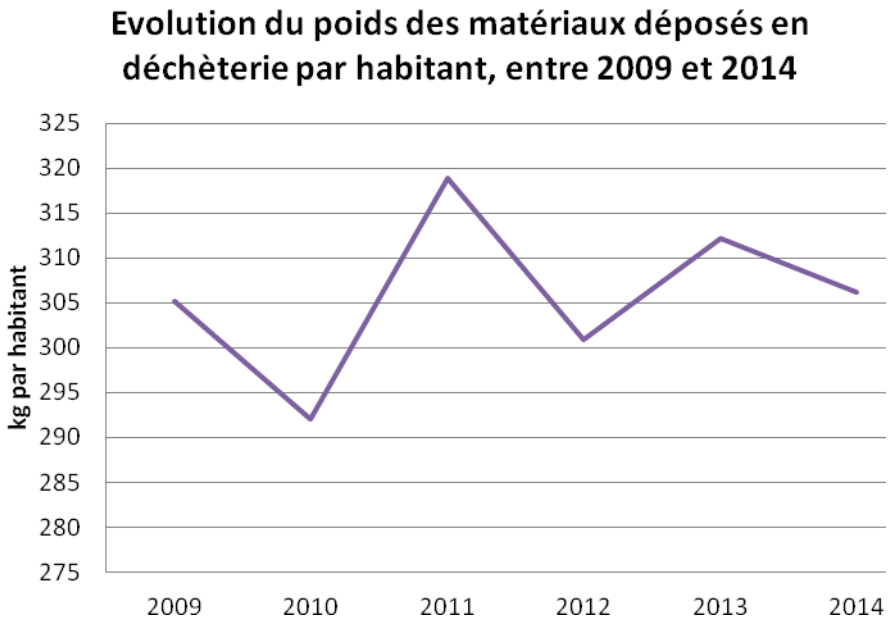

Entre 2013 et 2014:

Ratio kg/hab = -2%

Population : + 5%

Tonnage : + 3%

Après une hausse entre 2012 et 2013, le poids des dépôts en déchèterie des usagers du SICTOM a diminué de 6 kg. Le tonnage apporté en déchèterie reste très fluctuant d'année en année. Chaque habitant jette toutefois près de 90 kg de plus dans l'année en déchèterie qu'à la collecte des ordures ménagères.

Même si le geste de tri semble de plus en plus adopté par les citoyens et que les déchets en déchèterie sont valorisés à 95%, il est essentiel d'inciter à la réutilisation, le don, la réparation de certains objets ou la valorisation sur place chez l'habitant grâce au compostage, au broyage ou mulching des végétaux, afin de ne pas saturer les installations en place et de recueillir seulement des objets en fin de vie. C'est d'ailleurs la communication sur ces gestes de prévention, les formations sur le compostage et le paillage, le prêt de broyeurs, ... qui ont pu contribuer à la diminution du ratio par habitant en déchèterie. L'installation des systèmes anti-chute des personnes complexifie le déchargement des remorques et des camions à plateau, ce qui a pu aussi freiner la hausse des apports.

Site	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution 2013-2014
LES AVENIERES	4 436	4 063	-8%
LA CHAPELLE DE LA TOUR	4 091	4 551	+11%
FITILIEU	3 517	3 085	-12%
PANISSAGE	-	593	-
PASSINS	3 405	3 528	+4%
PORCIEU-AMBLAGNIEU	2 091	2 384	+14%
ST CHEF	2 500	2 598	+4%
ST JEAN DE SOUDAIN	4 247	4 290	+1%
TOTAL	**24 286**	**25 093**	**+3%**
Ratio kg/hab. SICTOM	312	**306**	**-2%**
Ratio kg/hab. usagers déchèteries SICTOM	310	**297**	**-4%**

Le tableau des résultats par déchèterie et par matériau montre que :

- **Le tonnage en déchèterie varie de 600 à 4 500 tonnes selon les sites**

Les déchèteries accueillant les plus forts tonnages sont celles de La Chapelle de La Tour, St Jean de Soudain et des Avenières,

Le tonnage du site de Porcieu-Amblagnieu a augmenté de façon significative entre 2013 et 2014 car elle est restée fermée plusieurs semaines en 2013 suite à la reconstruction du local du gardien, la construction du local de stockage des déchets dangereux et la pose des systèmes anti-chute.

Répartition du tonnage des matériaux collectés en déchèterie, en 2014

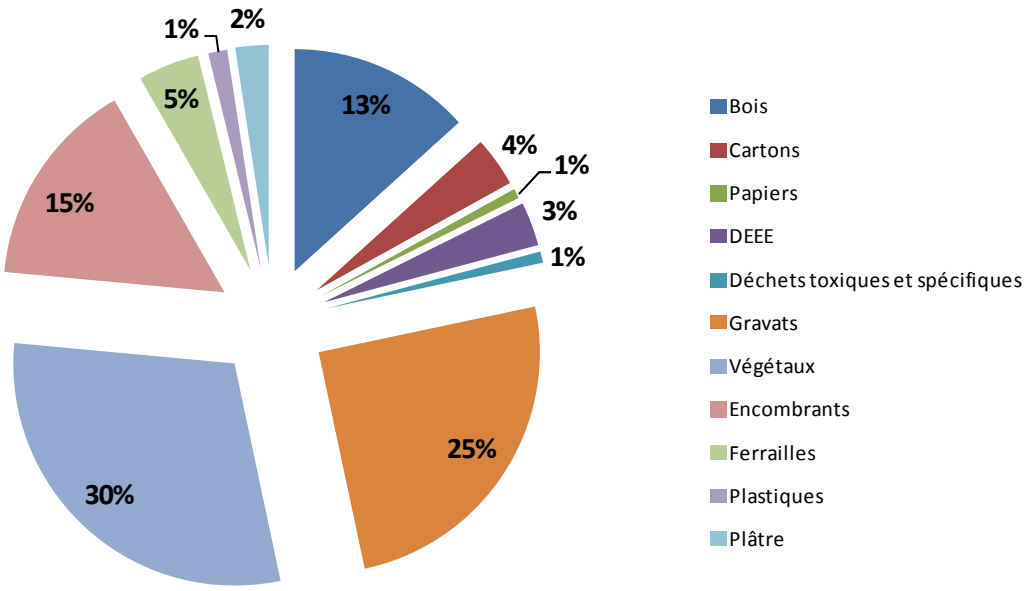

- Deux matériaux concentrent 55% du tonnage global : les végétaux et les gravats

En 2014, les huit déchèteries du SICTOM ont accueilli 7 462 tonnes de végétaux, c'est + 5% par rapport à l'année dernière. Depuis 2007 et à nombre de déchèterie égal, cela représente +34%. Après une baisse entre 2009 et 2010, la courbe du tonnage de végétaux en déchèterie a augmenté plus ou moins fortement ces quatre dernières années.

La météorologie, l'accès facilité à la plateforme de stockage des végétaux pour les paysagistes, la commune de Morestel et l'AFIPAEIM de St Clair de La Tour sont des critères qui ont pu faire augmenter le tonnage des végétaux durant l'année.

L'évolution du tonnage des gravats a quant à elle diminué de 6% entre 2013 et 2014. La baisse est globale sur l'ensemble des sites mais en particulier sur Fitilieu qui en 2013 a pu accueillir les gravats des communes alentours du SICTOM du Guiers à cause des travaux sur la déchèterie des Abrets.

- Moins de papiers

Des bennes à papiers sont présentes dans les déchèteries de Passins, La Chapelle de La Tour et de St Jean de Soudain, permettant le dépôt facilité par rapport aux colonnes d'apport volontaire. Pour autant, on constate une diminution de 14% du tonnage de papiers collectés dans ces bennes entre 2013 et 2014. La baisse est d'autant plus importante sur le site de St Jean de Soudain. On peut alors prétendre que les usagers producteurs de papiers autour de St Jean utilisent plus la collecte multimatériaux en porte à porte.

- **Une hausse du bois et des encombrants**

On note une hausse globale et identique de 11% du tonnage du bois et des encombrants.

En 2013, plâtre et plastiques ont été soustraits du contenu de la benne « encombrants » ce qui a contribué à la faire diminuer.

- **le cas particuliers des pneus**

Depuis 2008 et la mise en place de l'éco-participation, les déchèteries du SICTOM n'accueillent plus les pneus. Toutefois, régulièrement, les gardiens des déchèteries en collecte en tant que dépôt sauvage devant les portails des sites. Les pneus collectés lors des nettoyages de printemps par les communes sont aussi pris en charge par le SICTOM. En 2014, cette collecte spécifique de pneus a diminué mais pour pallier au besoin de déstockage et à la recrudescence des achats de pneus sur internet, les élus ont voté en faveur de l'adhésion à l'éco-organisme Aliapur pour organiser à nouveau des collectes en déchèterie dès 2015.

➔ Traitement : des filières permettant 95% de valorisation globale des matériaux

Type de déchets	Centre de traitement	Type de traitement
Métaux	Plateforme de distribution Gouvernayre à Trept (conditionnement en paquets) Aciérie Arcelor Mittal de Fos sur Mer	Valorisation matière : barres ou bobines d'acier Pièces de l'industrie automobile
Carton/Papier	Transfert chez Gouvernayre à Trept Papeterie Eymin-Leydier à St Vallier (26) pour le carton Papeterie Norske Skog Golbey (88) pour le papier	Valorisation matière : pâte à papier Carton ondulé, papier hygiénique, ...
Bois	Stockage, tri et broyage chez Gouvernayre à trept	Valorisation matière Panneaux de particules agglomérées
Gravats	Plateformes de recyclage à Morestel et Champagneux : tri, criblage, concassage ISDI de Passins	Valorisation matière ou stockage Remblaiement de chaussée, revêtement aires de jeu, combustibles en cimenterie
Végétaux	Plateforme de stockage de Passins : nettoyage, gerbage, broyage, livraison chez les agriculteurs partenaires	Valorisation matière Co-compost
Encombrants	Centre de tri chez Gouvernayre à Trept, broyage Incinération au SITOM de Bourgoin-Jallieu ou enfouissement au centre de Satolas et Bonce (38)	Valorisation énergie ou stockage
Plâtre	Stockage chez Gouvernayre à Trept Séparation isolants/plâtre chez Nantet (73) puis recyclage du gypse chez Placoplâtre Chambéry	Valorisation matière Panneau de plâtre
Plastiques	Centre de tri chez Gouvernayre à Trept Repreneurs nationaux et internationaux	Valorisation matière Mobilier de jardin, tuyaux, films plastique
DEEE *	Centres de démantèlement et de dépollution selon leur nature dont MTB Recycling à Trept pour les petits appareils ménagers	Valorisation matière et traitement spécifique
Déchets toxiques	Plateforme de tri et de distribution TRIADIS à Beaufort et VALESPACE à Chambéry Centres de traitement dont TREDI à Salaise sur Sanne et TRIADIS (39)	Traitement spécifique
Huiles, piles, néons	Eco-organisme puis centres de traitement en Isère	Valorisation matière et traitement spécifique
DASRI *	Collecte médicale	Traitement spécifique
Capsules Nespresso	Collectors	Valorisation matière (aluminium)
Cartouches d'encres	Collectors	Réutilisation et Valorisation énergie

** Déchets d'équipements électriques et électroniques. Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux*

☞ Le taux de valorisation global des matériaux en déchèterie de 96% est très satisfaisant et supérieur à la moyenne départementale (76% en 2013).

En ce qui concerne le traitement des différents matériaux, on peut dire que :

- **81% des déchets de déchèterie sont recyclés et donc valorisés pour leur matière**

C'est le cas du bois sous forme de panneaux agglomérés ou bois de chauffage, le carton et le papier dont la pâte servira à la fabrication de carton ondulé ou papier hygiénique, les métaux dont le cycle de recyclage est sans fin, les gravats (sauf ceux déversés dans l'Installation de Stockage des Déchets Inertes de Passins), l'huile minérale, une partie des DEEE, les végétaux, les plastiques et le plâtre.

- **FOCUS SUR LES VEGETAUX**

Le SICTOM possède depuis 2006 une plateforme de stockage et broyage, aménagée à côté de la déchèterie de Passins. Le principe du co-compostage est de mélanger du broyat de végétaux (branchages, pelouse, sapin de Noël, fleurs fanées ...) issus des déchèteries avec des effluents d'élevage, afin de créer un engrais naturel utilisé dans les champs agricoles. La pérennité de la démarche repose sur un partenariat de travail entre la collectivité, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs et un respect des consignes de tri en déchèterie et de propreté des végétaux.

Le bilan 2014 compte 7 791 tonnes broyées acheminées vers les exploitations agricoles. Le co-compostage à la ferme permet de réduire le coût d'élimination des déchets verts comparé à un fonctionnement classique de compostage industriel en prestation privée. L'économie engendrée par cette opération est de 20,61 €/tonne entrante, soit 162 000 € sur l'année 2014 (comparé au marché VEOLIA 2012). Le bénéfice est aussi écologique car l'opération co-compostage permet de réduire l'impact des transports de bennes et couvre naturellement une partie des besoins en engrais des agriculteurs partenaires. Cette filière locale répond ainsi aux principes du développement durable et de l'économie circulaire.

Plateforme de stockage et broyage des végétaux à Passins

- **15% du tonnage valorisé énergétiquement**

Ce sont les encombrants qui sont incinérés après broyage dans un four dédié de l'unité de Bourgoin-Jallieu produisant ainsi de la chaleur, au même titre que les ordures ménagères.

- **4% ne sont pas valorisés**

C'est le cas des déchets toxiques, piles, DASRI, et des gravats de la déchèterie de Passins déposés dans l'ISDI de Passins.

- **FOCUS SUR LES DECHETS TOXIQUES ET DANGEREUX**

En 2014, l'ensemble des déchets toxiques sont stockés dans des caisses à l'intérieur d'un local grillagé, abrité et aéré, fermé au public. Les gardiens ont été formés pour les manipuler et les ranger conformément aux règles de stockage, de transport et de prescriptions de l'éco-organisme Eco DDS.

Cette catégorie de déchets a augmenté de 2% entre 2013 et 2014. Même si leur quantité reste minime dans le tonnage global collecté en déchèterie et ne représente que 2,5 kg par habitant et par an, les déchets toxiques et dangereux sont à surveiller dans un souci économique et écologique et afin de ne pas saturer les installations en place depuis peu.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ Une équipe de chauffeurs et ripeurs, agents de la collectivité (régie)
- ✓ Une flotte de 7 camions 19 tonnes ou 26 tonnes
- ✓ 17 765 soit 217 kg/habitant
- ✓ + 6% en poids par rapport à 2013
- ✓ 53,10 € TTC par habitant et 245 € par tonne

➔ Une collecte en porte à porte et en régie

Les ordures ménagères, définition :

Ce sont les déchets produits par les ménages ou assimilés ménagers, non recyclables, non encombrants et non toxiques.

Les équipes de collecte apposent un autocollant d'avertissement si le contenu de la poubelle ou du sac ne respecte pas cette consigne et ne ramassent les déchets qu'une fois bien triés et bien conditionnés.

Les moyens matériels

- **Une flotte de 7 camions** : 4 de 19 tonnes et 3 de 26 tonnes

Tous sont équipés de bennes compactrices et d'un système de géolocalisation permettant de vérifier le temps de travail des agents, d'optimiser les circuits, d'aider à la navigation et d'envoyer/recevoir des anomalies de collecte.

La moyenne d'âge du parc est de 4 ans. Depuis 2012, il a été décidé de remplacer les achats de camions par des locations longue durée permettant d'économiser sur les opérations d'entretien et d'utiliser des camions récents moins polluants et de grande capacité pour réduire le nombre d'allers/retours à l'usine d'incinération. Aussi, en 2014, deux camions ont été vendus et remplacés par de la location.

En 2014, un chauffeur en reclassement suite à des incapacités physiques est chargé du suivi de l'entretien des véhicules et de l'organisation avec la société de location.

Camion de collecte du SICTOM

- **des contenants normalisés sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2016**

Dans un objectif de sécurité au travail, de salubrité publique et pour répondre matériellement au passage à la tarification incitative prévue par le Grenelle de l'Environnement, le SICTOM a rendu obligatoire la collecte en bacs individuels et normalisés, dès le second semestre 2012.

Courant 2016, l'ensemble des foyers du SICTOM devrait être équipé en poubelles normalisées[2] ; les sacs et autres poubelles seront proscrits.

Pour mener cette action, deux postes ont été créés : le premier dès 2012 pour la vente des bacs, le deuxième en 2013 pour la suppression des bacs de regroupement et l'aide à l'étude au passage en tarification incitative. De plus, un ripeur en reclassement suite à un accident de travail vient en aide pour la réception, le montage et la vente des bacs pour une durée déterminée.

En 2014, 5 ventes décentralisées ont été organisées de la façon suivante : un courrier informatif est distribué en amont à l'ensemble des foyers d'une commune, si le foyer n'est pas équipé en bac normalisé il se présente pendant la ou les journées de présence de l'équipe du Sictom dans sa commune et acquiert un bac et des conseils pour réduire sa production d'ordures ménagères. A terme, chaque bac sera équipé d'une puce électronique qui permettra de comptabiliser son nombre de levées. En effet, la part variable de la tarification incitative sera calculée d'après le volume du bac et son nombre de collectes, **et non au poids**.

Fin 2014, les habitants de 34 communes du SICTOM sont équipés en bacs individuels normalisés. Au total 8 779 poubelles ont été vendues sur vingt-sept mois.

Bacs conformes vendus par le SICTOM

Fréquence de collecte

Cinq tournées sont réalisées le matin et deux l'après-midi. Les équipes sont composées d'un chauffeur et des deux ripeurs. Les tournées du matin débutent dès deux heures, celles de l'après-midi, dès treize heures. Une tournée dure en moyenne neuf heures par jour sur quatre jours. La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte une fois par semaine sauf pour les communes des Abrets, des Avenières (centre ville), de La Tour du Pin (centre ville), de Morestel et de Montalieu où elle est réalisée deux fois par semaine.

Le territoire de Virieu-Vallée de La Bourbre, adhérant au 1er janvier 2014 au SICTOM suite à sa fusion avec la Chaîne des Tisserands, a été collecté en prestation privée par la société SERNED durant l'année 2014 le temps de la fin du marché public liant l'ancienne communauté de communes et la société. Cette tournée sera reprise en régie à partir du 1er janvier 2015.

➔ un tonnage maîtrisé malgré une hausse de la population

En 2014, 17 765 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Chaque habitant a donc produit 217 kg d'ordures ménagères. C'est plus 2kg par rapport à 2013.

Après une baisse continue pendant cinq ans, la production d'ordures ménagères par habitant a légèrement augmenté en 2014. On peut alors penser que les ménages maîtrisent leur production d'ordures ménagères mais que la consommation a redémarré après une crise économique de plusieurs années. Le constat n'est pas propre au territoire du SICTOM mais est national.

[2] Norme NF EN 840 compatible avec le système de lève conteneur – capacité minimum de 120L et maximum de 770L – sans barre de fer ventrale ou dorsale.

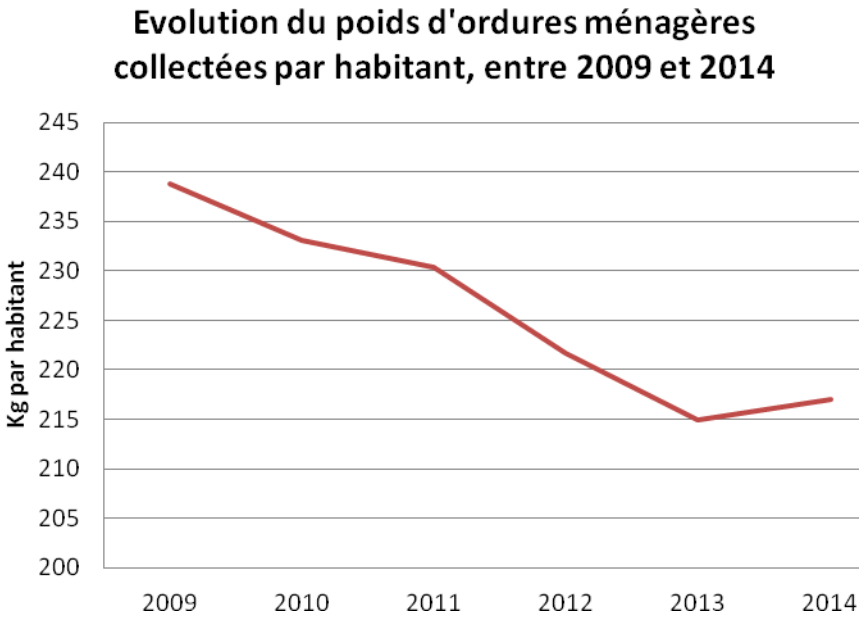

Entre 2013 et 2014 :

Ratio kg/hab : +1%

Population : +5%

Tonnage : +6%

☞ En 2014, chaque équipe a collecté en moyenne onze tonnes d'ordures ménagères par jour de ramassage, soit 5 tonnes par éboueur. L'intérêt d'automatiser la collecte avec les bacs conformes semble évident !

➔ Un traitement effectué par le SITOM Nord-Isère

Le SICTOM délègue le traitement des ordures ménagères au SITOM Nord-Isère.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu. C'est une valorisation énergétique permettant de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur et d'alimenter le réseau de chauffage urbain d'une partie de la ville. Le SITOM Nord-Isère se charge de son fonctionnement depuis septembre 1986. La nouvelle unité mise aux normes et permettant d'accueillir un tonnage de 22 tonnes/heure est en service depuis le 18 juin 2007.

Le SITOM Nord-Isère a rédigé un rapport annuel dressant le bilan des principaux résultats techniques et économiques obtenus sur l'exercice 2014, sixième année d'exploitation complète du nouveau centre. Ce rapport est consultable et téléchargeable en ligne sur le site internet du SITOM : **www.sitom-ni.fr**.

SITOM Nord-Isère

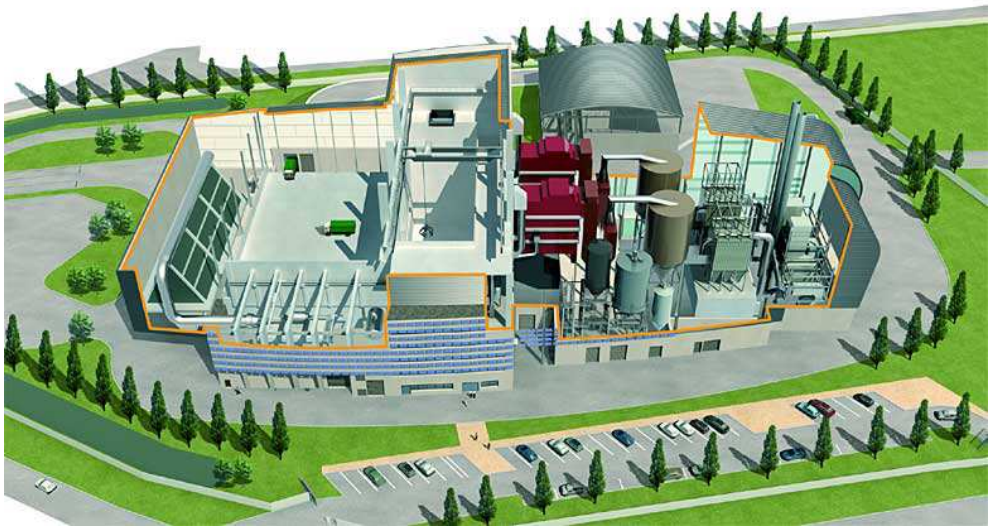

BILAN FINANCIER

➔ Comment est financé le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Les contributions des communautés de communes

Les communautés de communes ont la compétence déchets qu'elles ont déléguée au SICTOM. Pour autant, ce sont elles qui lèvent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans le cadre du régime dérogatoire, et reversent au SICTOM une contribution égale au montant de la TEOM.

La participation demandée aux collectivités adhérentes est proportionnelle au nombre d'habitants et fonction du service rendu. A service égal, la mutualisation est l'un des principes de base du syndicat. Pour 2014, la participation demandée aux collectivités adhérentes s'élève à 6 438 982 €, celle demandée aux collectivités extérieures pour l'accès en déchèterie est égale à 87 375 €.

La redevance spéciale

Compte tenu de la Loi de 1975, le SICTOM a l'obligation de collecter les déchets ménagers. La collecte des déchets assimilés est un service facultatif que le SICTOM rend aux professionnels et aux administrations, en leur appliquant, depuis le 1er janvier 2006, par délibération du 13 décembre 2005, la redevance spéciale (Loi du 13 juillet 1992). Outre l'aspect réglementaire, les élus ont décidé d'instaurer la redevance spéciale dans le souci de rééquilibrer le financement des déchets entre particuliers et professionnels et d'inciter les professionnels à mieux trier leurs déchets.

Ce mode de financement de l'élimination des déchets assimilés vient en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son coût est calculé, à la différence de la TEOM, en fonction du service rendu (service de collecte OM et d'accès en déchèterie). Il est de 0,036 €/L en 2014 pour la collecte des ordures ménagères. Les exonérés à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès le 1er litre à la collecte ou le 1er mètre cube en déchèterie ; ceux imposés à la TEOM bénéficient d'un seuil d'assujettissement de 750 L par semaine (équivalent à un gros bac à quatre roues) à la collecte et 52 m^3 en déchèterie.

Les soutiens des éco-organismes

Les éco-organismes ont été créés en France pour répondre au principe du Pollueur-Payeur. La mise sur le marché d'objets qui deviendront des déchets implique une contribution financière du producteur, versée à l'éco-organisme qui participe au financement de l'élimination des déchets, soit par la prise en charge du déchet lui-même, soit par des reversements aux collectivités compétentes.

Les emballages et le verre sont soutenus dans le cadre du programme Eco-Emballages, les papiers par l'éco-organisme Eco-Folio, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques par ERP, les déchets dangereux des ménages par Eco DDS.

Les autres recettes

Il s'agit des ventes de matériaux triés (emballages, verre, papiers, métaux et cartons), des subventions à l'investissement, des ventes de composteurs et de bacs poubelle et des subventions de fonctionnement (celle de l'ADEME pour le programme de réduction des déchets et celle du Conseil Général pour le compostage).

☞ En 2014, l'élimination des déchets est financée à 75% par les contributions des communautés de communes, à 5% par la redevance spéciale et à 20% par les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les subventions de fonctionnement et d'investissement.

➔ Combien coûte à chaque habitant le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Détail de la contribution des collectivités adhérentes

Pour 2014, la répartition de la participation demandée aux collectivités adhérentes est la suivante :

- **Service collecte des ordures ménagères :**
  - Une collecte hebdomadaire = 17,96 €/hab.
  - Deux collectes hebdomadaires = 35,92 €/hab. (Prix d'une collecte multiplié 2)

Le prix comprend toutes les charges et les recettes liées au service de collecte ramené au nombre d'habitants desservis par semaine dans chaque commune (doublé en cas de deuxième collecte). Une partie des charges et des recettes des opérations du programme local de prévention sont aussi intégrées dans ce service.

Il s'agit des frais de personnel, de l'entretien des camions, du matériel et des installations, du carburant, de l'achat des composteurs, ... diminués des ventes de composteurs, de la redevance spéciale et des soutiens sur les actions de réduction des déchets.

- **Service traitement des ordures ménagères** = 27,99 €/hab. (Pour toutes les communes)

Le prix prend en compte uniquement l'incinération des ordures ménagères.

- **Service collecte sélective :**
  - En apport volontaire = 0,24€/hab.
  - En porte à porte = 4,52 €/hab.

Le prix prend en compte les coûts de collecte (différent selon le mode de collecte : en apport volontaire ou en porte à porte), de transport et de tri, de communication liés au service, diminués des recettes de revente de matériaux et autres soutiens d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

- **Service déchèteries :**
  - *Communes adhérentes* = 24,91 €/hab.
  - *Communes sous convention* = 27,40 €/hab. (Prix service déchèterie + 10%)

Le prix comprend toutes les charges liées au service déchèterie (gardiennage, location et évacuation des bennes, traitement des différents matériaux) diminuées des ventes de matériaux cartons et ferrailles, des soutiens pour le tri des DEEE, de la redevance spéciale « déchèterie » et des participations des communes sous convention. Un coût majoré de 10% est appliqué aux communes limitrophes au territoire du SICTOM qui ont signé une convention pour l'utilisation de ce service.

Répartition du coût du service minimum 71,10 € par habitant en 2014

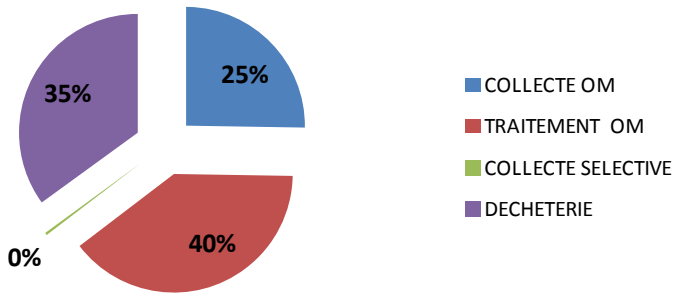

Répartition du coût du service maximum 93,34 € par habitant en 2014

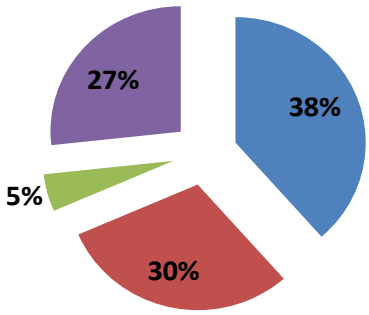

En 2014, pour un service minimum comprenant une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, leur traitement, l'accès en déchèterie et la collecte sélective en apport volontaire (service concernant 73% de la population), le prix s'élève à 71,10 € par habitant. Pour une collecte des ordures ménagères supplémentaire et la collecte sélective en porte à porte (La Tour du Pin par exemple), le prix du service est majoré de 22,24 € par habitant. La collecte des ordures ménagères et leur traitement composent de 65% à 68% du prix du service global.

☞ Le service de collecte et traitement des déchets* coûte cher ? En 2014, il est égal à 71,10 € par habitant et par an, soit 0,50 € par jour et par foyer. C'est le prix d'une demi-baguette de pain ou d'à peine un tiers d'un litre de gasoil !

** Le calcul a été établi par rapport au service minimum.*

➔ Analyse des coûts selon la méthode Comptacoût®

Les chiffres suivants découlent de la matrice des Coûts®, cadre d'expression et méthode de calcul élaborés par l'ADEME. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle représente une photographie de l'exercice comptable d'une année civile et permet une analyse comparée des coûts avec les autres collectivités. En outre, cette méthode est un passage obligé pour prétendre aux soutiens versés par l'ADEME pour tous projets.

Détail et évolution des charges

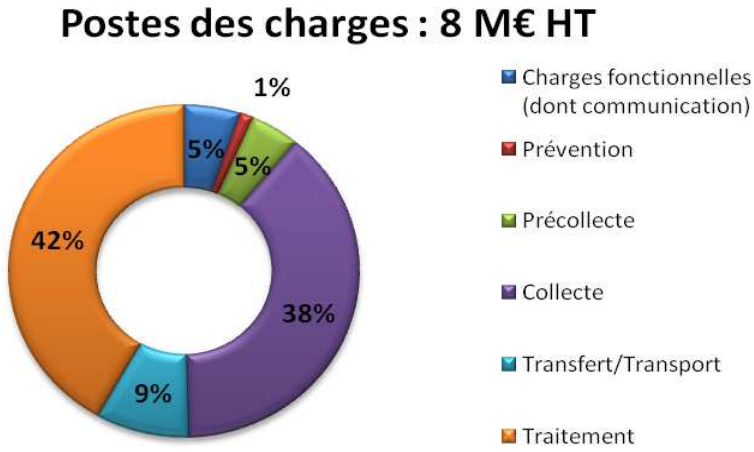

La répartition des charges est relativement identique à celle de 2013.

42% des dépenses concernent le traitement des déchets et ne relèvent donc pas directement de la collectivité mais du syndicat de traitement pour les ordures ménagères et des marchés de prestation pour la collecte sélective et les déchèteries.

Les charges liées au service de collecte et de traitement des ordures ménagères ont augmenté de 8% entre 2013 et 2014.

Les nouveaux amortissements des travaux en déchèterie ont fait augmenter les charges de collecte pour le service déchèterie.

Détail et évolution des produits

La vente des matériaux et les prestations de service (accès en déchèterie pour des communes non adhérentes) représentent 45% des recettes du syndicat. Peu d'évolution - +3% - est à constaté pour cette catégorie de produits. La collecte sélective a permis la reprise de plus de matériaux recyclables qu'en 2013 mais moins de ventes de bacs poubelle ont été réalisées en 2014.

La part des soutiens des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio, ERP) représente 46% des produits. Ce chiffre est à relativiser car, en l'attente des montants définitifs de l'année, Ce sont les soutiens éco-emballages et éco-folio 2013 qui ont été enregistrés.

Les subventions concernent l'aide de l'ADEME pour le programme local de prévention et les amortissements des subventions d'investissement pour les bâtiments administratif et technique et les travaux en déchèterie. On constate une baisse des subventions de fonctionnement entre 2013 et 2014 car en 2013 certaines communautés de communes avaient reversé au syndicat près de 200 000 € de surplus de TEOM ayant servi à l'achat de bacs jaunes et aux travaux en déchèterie. De plus, le programme du Conseil départemental de l'Isère pour soutenir l'achat de composteurs s'est achevé en 2013.

Poste des produits : 1,7 M€ HT

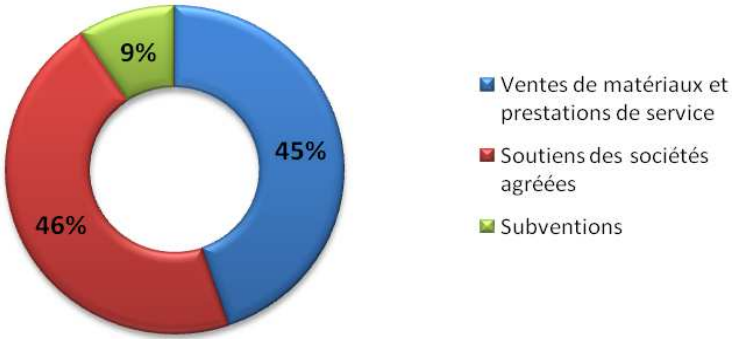

Tableau de résultat de l'exercice 2014

	Montant € TTC	€ / habitant
Total des charges 2014	8 623 222 €	105,24 €
Total des produits 2014	- 1 738 322 €	- 21,21 €
Coût à la charge de la collectivité	**= 6 884 900 €**	**= 84,02€**
Contributions des CC	6 438 982 €	78,58 €
Redevance spéciale	417 740 €	5,10 €
Total financement	**= 6 856 722 €**	**= 83,68 €**
Déficit	**- 28 178 €**	**- 0,34 €**

Alors que l'exercice 2011 présentait un excédent de 230 573 €, les années 2012, 2013 et 2014 enregistrent un déficit cumulé de 317 820 €. Pour autant, on constate qu'en 2014, le delta entre le coût du service et le prix demandé à l'habitant est faible par rapport à 2013. La marge d'erreur est de 0,34 € par habitant au détriment des finances du SICTOM. Le taux de couverture du coût réel par les contributions et la redevance spéciale est de 99,5%. Le budget prévisionnel 2014 a donc bien été estimé.

La révision des tarifs de vente des bacs roulants et des composteurs ainsi que ceux d'accès des gros producteurs de déchets en déchèteries prévus en 2015 devraient permettre d'ajuster le prix réel du service.

Quel est le poids de chaque flux dans le coût du service public ?

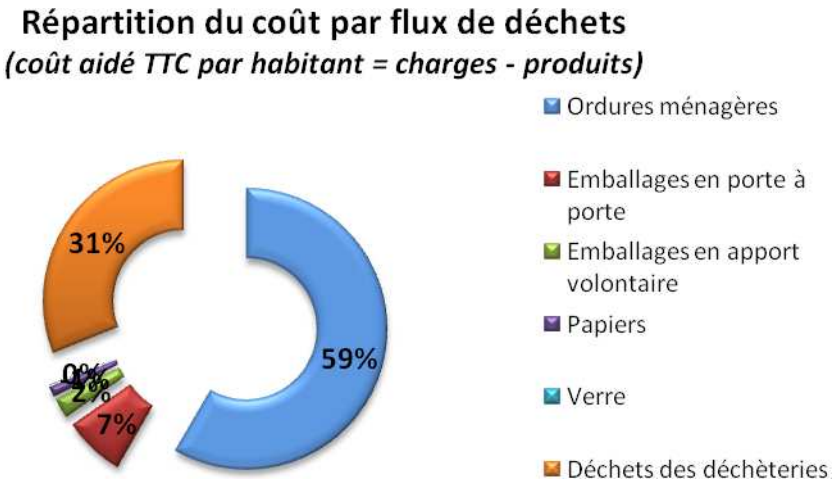

Le coût réel des ordures ménagères est de 53,10 € par habitant, celui de la collecte sélective (emballages, papiers, verre) est de 2,72 € par habitant et celui des déchèteries : 28,20 € par habitant. En 2014, le service de collecte et traitement des déchets coûte 84,02 € TTC, contre 78,72 € en 2012, soit une augmentation de 7%. C'est 1,50 € au-dessus de la moyenne HT régionale (références 2012) mais 3,50 € de moins que la moyenne HT nationale (références 2010) pour le même type d'habitat.

SYNTHESE 2014

4 Comités syndicaux et **50** délibérations adoptées

et **7** véhicules de collecte
3 de service. **320 000 km** parcourus
(service OM)

@ **52** connections / jour sur le site internet

30 à 40 appels téléphoniques / jour

RESULTATS TECHNIQUES par habitant : 595 Kg/hab *(- 4kg par rapport à 2013)*

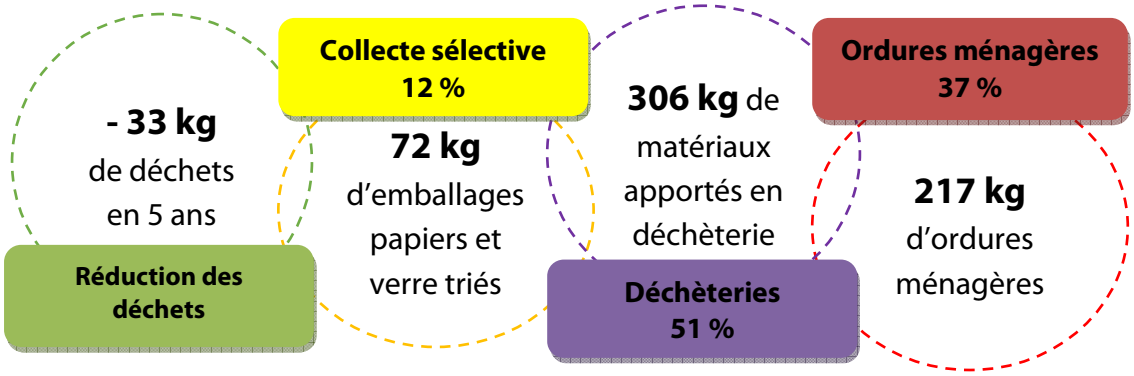
Collecte sélective 12 %
Ordures ménagères 37 %
- 33 kg de déchets en 5 ans
72 kg d'emballages papiers et verre triés
306 kg de matériaux apportés en déchèterie
217 kg d'ordures ménagères
Réduction des déchets
Déchèteries 51 %

Réf SINDRA Région 2013 : 72 kg collecte sélective ; 283 kg déchèterie ; 237 kg OM = 592 kg

RESULTATS FINANCIERS

CHARGES : 8 M € HT

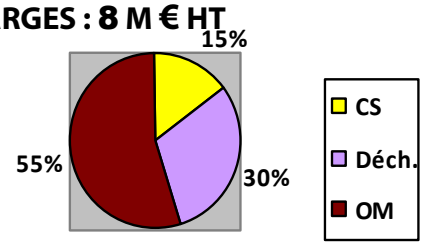

PRODUITS : 1.7 M€ HT (hors contribution RS)

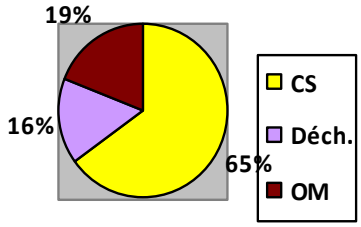

Coût à l'habitant : 76,50 € HT / hab *(+ 4,5 € / 2013)*

CONCLUSION

Même si l'année 2014 a été une prise de poste pour un bon nombre d'élus du SICTOM, elle n'a pas subi d'immobilisme. Bon nombre d'actions a pu être réalisée grâce à toute l'équipe : optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères, densification des points de tri, développement des opérations de compostage et de broyage des végétaux, ...

2015 s'orientera ainsi vers :

- La refonte du règlement intérieur des déchèteries
- L'équipement des dernières communes en bacs individuels
- L'optimisation du tri en particulier des papiers administratifs par le biais du projet Eco-Folio
- L'ouverture d'une végèterie à Passins
- La réflexion de créer une seconde plateforme de stockage des végétaux à proximité de la déchèterie de La Chapelle de La Tour
- Le souhait de continuer le programme de réduction des déchets aux côtés de l'ADEME et du Département
- L'acquisition d'un nouveau broyeur à usage des particuliers et une aide à l'achat
- La création d'une démarche approfondie pour la sécurité au travail

En outre, l'année pourra connaître d'autres rebondissements dans le cadre de la réforme territoriale prévue en 2017 et qui vise à fusionner des communautés de communes entre elles. Le projet des Vals du Dauphiné ou du regroupement du Pays des Couleurs avec l'Isle Crémieu pourrait impacter le territoire du SICTOM à court ou moyen terme.

Enfin, il est toujours important de rappeler que même si le SICTOM connaît certaines fois des difficultés dans l'exercice de ses missions, il n'en oublie pas pour autant de remercier tous les acteurs de son territoire qui travaillent à ses côtés et, de façon générale, les citoyens responsables face aux problèmes économiques et écologiques de notre société actuelle.

Rappelons-nous tous qu'il n'y a pas de petits gestes en faveur de l'environnement lorsque nous sommes maintenant 81 941 habitants à les accomplir sur le territoire du SICTOM de la région de Morestel !

ANNEXES

Tableau des résultats de la collecte sélective - Année 2014

Tonnage 2014	Système APPORT VOLONTAIRE				Système PORTE A PORTE					TOTAL			TOTAL
	Verre	Papiers	Emball.	ss-total	Verre	Papiers 2	Papiers	Emball.	ss-total	Verre	Papiers	Emball.	
Tonnage collecté *	1 952	1 255	531	3 738	741	126	577	681	2 126	**2 693**	**1 958**	**1 212**	**5 864**
Ratio kg/hab./an*	34	22	9	66	30	5	23	27	85	**33**	**24**	**15**	**72**
Tonnage valorisé	1 952	1 255	421	3 628	741	126	447	520	1 834	**2 693**	**1 828**	**941**	**5 462**
Ratio kg/hab./an*	34	22	7	64	30	5	18	21	73	**33**	**22**	**11**	**67**
Taux de refus	0%	0%	21%	3%	0%	0%	23%		14%	**0%**	**7%**	**22%**	**7%**

NB : *Le système dénommé « PORTE A PORTE » réalisé sur le territoire des Vallons de La Tour comprend également un apport volontaire en ce qui concerne le verre et une partie des papiers (Papiers 2) et des bornes pour les emballages devant les déchèteries de La Chapelle et St jean. La classification du tableau permet de comparer les deux systèmes dans leur globalité car la collecte en porte à porte d'un matériau peut impacter sur le flux qui reste collecté en apport volontaire.*

En porte à porte, les papiers et les emballages sont collectés en mélange. Cependant, en se calant sur le tonnage valorisé subissant plusieurs caractérisations dans l'année, on considère que 54% de la collecte concernent des emballages et 46% des papiers.

Populations retenues pour calculer les ratios :

- Système en apport volontaire : 56 813 habitants.

- Système en porte à porte : 25 128 habitants.

Tableau des résultats par matériau et par déchèterie – Année 2014

Tonnage	Les Avenières	La Chapelle	Fitilieu	Panissage	Passins	Porcieu	St Chef	St Jean	TOTAL 2014	Répartition tonnage en %	*TOTAL 2013*	Evolution 2013-2014
Bois	529	511	349	79	644	351	335	532	**3 329**	13%	*3 008*	11%
Cartons	133	106	111	33	182	89	93	165	**912**	4%	*893*	2%
DEEE	136	122	60	24	147	107	78	127	**800**	3%	*781*	3%
Déchets toxiques	25	23	16	5	34	15	18	15	**150**	1%	*148*	1%
Gravats	999	1 075	818	161	692	557	793	1 162	**6 258**	25%	*6 660*	-6%
Végétaux	1 282	1 693	1 148	108	697	641	680	1 212	**7 462**	30%	*7 096*	5%
Encombrants	618	662	360	95	639	376	360	706	**3 816**	15%	*3 427*	11%
Ferrailles	179	168	115	36	229	125	126	146	**1 125**	4%	*1 096*	3%
Papiers	0	66	0	0	57	0	0	59	**182**	1%	*211*	-14%
Plastiques	64	40	43	0	73	46	28	54	**347**	1%	*322*	8%
Capsules Nespresso	0,50	0,75	0,38	0,10	0,62	0,55	0,38	0,56	**3,84**	0%	*2*	105%
Cartouches d'encres	0,17	0,16	0,08	0,04	0,31	0,09	0,12	0,12	**1,09**	0%	*1*	16%
DASRI	0,06	0,04	0,07	0,04	0,11	0,11	0,04	0,10	**0,57**	0%	*0*	19%
Huiles minérales	7,20	2,52	3,87	1,26	6,15	5,94	4,70	3,42	**35,06**	0%	*38*	-9%
Piles	1,21	1,39	0,75	0,39	1,79	0,79	1,65	1,96	**9,93**	0%	*7*	50%
Lampes néons	0,71	0,40	0,12	0,00	0,59	0,41	0,00	0,00	**2,22**			
Plâtre	89	81	59	0	122	68	80	107	**606,52**	2%	*593*	2%
Polystyrène	0	0	0	50	0	0	0	0	**50**			
Pneus *	0,00	0,18	0,66	0,26	1,56	0,36	0,01	0,00	**3,03**	0%	*4*	-28%
TOTAL Tonnage	**4 063**	**4 551**	**3 085**	**593**	**3 528**	**2 384**	**2 598**	**4 290**	**25 093**	100%	*24 286,43*	3%
Tonnage en %	16%	18%	12%	2%	14%	9%	10%	17%	100%			
Population rattachée	*13 891*	*12 564*	*6 228*	*3 204*	*16 214*	*8 422*	*13 010*	*12 564*	***86 097***		*79 089*	1%
Ratio kg/hab.	*293*	*362*	*495*	*185*	*218*	*283*	*200*	*341*	***291***		*291*	4%

** pneus interdits en déchèterie. Ceux traités sont issus de dépôts sauvages*

Bilan financier - Année 2014

Bilan financier 2014			FLUX DE DECHETS								
En € HT			ORDURES MENAGERES	Tri en apport volontaire			Tri en porte à porte	RECYCLABLES	DECHETERIE	TOTAL 2014	*TOTAL 2013*
				VERRE	*PAPIERS*	*EMBALLAGES*	*MULTIMATERIAUX*				
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	136 974	30 078	30 078	30 078	33 256	123 490	129 133	**389 597**	287 276
		Communication	10 598	3 806	1 192	1 192	7 628	13 818	3 877	**28 293**	37 050
		Total fonctionnelles	*147 572*	*33 884*	*31 270*	*31 270*	*40 884*	*137 308*	*133 010*	*417 890*	*324 326*
	TECHNIQUES	Prévention	50 846	9 173	9 173	9 173	9 173	36 692	13 496	**101 034**	145 710
		Pré-collecte	238 824	24 826	24 096	24 096	53 119	126 137	0	**364 961**	471 575
		Collecte	1 746 646	97 130	46 567	167 144	193 967	504 808	832 545	**3 083 999**	2 638 210
		Transfert/Transport	0	40 659	9 847	35 188	30 361	116 055	574 433	**690 488**	646 592
		Traitement des déchets non dangereux	2 181 086	0	0	140 369	199 768	340 137	739 317	**3 260 540**	3 056 795
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	0	0	86 519	**86 519**	132 178
		Total techniques	*4 217 402*	*171 788*	*89 683*	*375 970*	*486 388*	*1 123 829*	*2 246 310*	*7 587 541*	*7 091 060*
	Total charges		**4 364 974**	**205 672**	**120 953**	**407 240**	**527 272**	**1 261 137**	**2 379 320**	**8 005 431**	**7 415 386**
PRODUITS	INDUSTRIELS	Vente de produits et d'énergie	0	191 457	137 196	63 693	91 815	484 161	54 967	**539 128**	465 003
		Prestation à des tiers	0	0	0	0	0	0	87 375	**87 375**	103 495
		Autres produits	141 921	875	875	875	875	3 500	6 400	**151 821**	186 019
		Total industriels	*141 921*	*192 332*	*138 071*	*64 568*	*92 690*	*487 661*	*148 742*	*778 324*	*754 517*
	SOUTIENS	Tous soutiens des sociétés agréées	126 709	18 863	45 434	255 021	308 746	628 064	44 027	**798 800**	667 804
	AIDES	Subventions d'investissement	7 595	972	972	1 033	1 033	4 010	64 649	**76 254**	0
		Subventions de fonctionnement	50 967	4 247	4 247	4 247	4 247	16 988	16 989	**84 944**	389 250
		Aides à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
		Total aides	*58 562*	*5 219*	*5 219*	*5 280*	*5 280*	*20 998*	*81 638*	*161 198*	*389 250*
	Total produits		**327 192**	**216 414**	**188 724**	**324 869**	**406 716**	**1 136 723**	**274 407**	**1 738 322**	**1 811 571**

Bilan financier 2014			FLUX DE DECHETS								
En € HT			ORDURES MENAGERES	Tri en apport volontaire			Tri en porte à porte	RECYCLABLES	DECHETERIE	TOTAL 2014	*TOTAL 2013*
				VERRE	*PAPIERS*	*EMBALLAGES*	*MULTIMATERIAUX*				
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		313 420	15 896	7 253	35 881	39 722	98 752	205 619	617 791	520 799
	CONTRIBUTION DES USAGERS	TEOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		REOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Redevance spéciale	394 164	0	0	0	0	0	23 576	417 740	331 424
		Total contribution des usagers	*394 164*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*23 576*	*417 740*	*331 424*
	Contribution des collectivités adhérentes		2 575 593	225 364	128 780	418 534	579 508	1 352 186	2 511 203	6 438 982	5 597 165
	Total contributions		**2 969 757**	**225 364**	**128 780**	**418 534**	**579 508**	**1 352 186**	**2 534 779**	**6 856 722**	5 928 589
Coût net € HT/habitant			49,28	-0,13	-1,19	1,45	4,80	1,52	25,69	**76,48**	72,03
Coût net € HT/tonne			227,29	-3,99	-49,07	155,12	95,83	21,22	111,75	**147,59**	140,15
Coût net € TTC/habitant			53,10	0,06	-1,07	2,08	6,38	2,72	28,20	**84,02**	78,72
Coût net € TTC/tonne			244,93	1,91	-43,82	222,70	127,41	38,06	122,67	**162,13**	153,18

réduisons NOS déchets !

Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

✉ 784, Chemin de la déchèterie 38510 PASSINS
☎ 04.74.80.10.14 / 04.74.80.52.08 / contact@sictom-morestel.com

www.sictom-morestel.com